

LA
REVUE SPIRITE

JOURNAL D'ÉTUDES PSYCHOLOGIQUES

ET

SPIRITUALISME EXPÉRIMENTAL

REVUE MENSUELLE FONDÉE EN 1858

PAR

ALLAN KARDEC

Tout effet a une cause. Tout effet
intelligent a une cause intelligente.
La puissance de la cause intelligente
est en raison de la grandeur de l'effet.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

N° 8. — AOUT 1892

PARAIT DU 1^{er} AU 5 DE CHAQUE MOIS

Prix du numéro: 1 fr.

PARIS

BUREAUX : 24, RUE DES PETITS - CHAMPS,
(ENTRÉE, 1, RUE DE CHABANAIS).

Réserve de tous droits.

TABLE DES MATIÈRES DU N° 8.

Télépathie	337
L'Intolérance religieuse à travers les siècles	343
En quel siècle vivons-nous ?	359
Chronique	360
Avertissements au moment de la mort	362
Preuves de l'existence des esprits	363
Résolution de nuages	367
Pétition des magnétiseurs	369
Spiritisme à Béziers et St-Thibery	372
Spiritisme et Occultisme	376
Spirites occultistes et journalistes	377
Les occultistes contemporains	377
Nécrologie	378
L'État et l'Église	379

AVIS TRÈS IMPORTANT

Toutes les correspondances, mandats-poste, quel qu'en soit l'objet, devront être adressés à l'administrateur de la Société, P.-G. Leymarie, rue Chabanaïs, n° 1.

Tous les samedis, de 1 heure à 6 heures, M. Leymarie recevra les visiteurs.

Tous les quinze jours, le vendredi, *séance spirite*, 1, rue Chabanaïs, de 8 h. 1/2 à 11 h. du soir.

Nous prévenons nos correspondants que la *Librairie spirite* fournit, contre un mandat-poste, tous les ouvrages parus en librairie, à Paris, franco; le port en sus pour l'étranger. La *Librairie* envoie *franco* son catalogue général.

La *Revue Spirite* paraît le 1^{er} de chaque mois, par cahiers de 3 feuilles grand in-8°, soit 48 pages chaque cahier.

Prix : pour la France et l'Algérie, 10 francs par an. — Étranger, 12 francs. — Amérique et pays d'outre-mer, 14 francs. — Un numéro : 1 fr.

Tous les abonnements partent du 1^{er} janvier.

On peut s'abonner par l'entremise de tous les libraires et directeurs de poste, à l'ordre de M. LEYMARIE. On ne fait point traite sur les Souscripteurs.

COLLECTION DE LA *Revue Spirite* DEPUIS 1858. — Chaque année forme un fort volume grand in-8, broché avec titre spécial, table générale et couverture imprimée. Prix : chacune des 32 premières années, 1858 à 1889, prises séparément, 6 fr. le volume, port payé. La collection complète, 33 volumes, 180 francs port payé. — 33^e année, 1890, prise séparément, 10 francs. — Reliure solide, prix : 2 fr. 50 par volume.

Supplément de la Revue d'Août 1892

Les personnes qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour l'année 1892 sont priées de bien vouloir le régler le plus tôt possible. Tous les mandats poste au nom de M. P.-G. LEYMARIE, 1, rue Chabanais. Paris.

Nous faisons recouvrer par la poste les abonnements qui n'ont pas encore été payés.

Vient de paraître :

Nouvelle Révélation

LA VIE

MÉTHODE DE LA CONNAISSANCE

Par Charles FAUVETY.

Prix. 3 fr. 50

GROUPES SPIRITES

— GROUPE POULAIN, 84, rue Notre-Dame-de-Nazareth : Les séances ont lieu tous les samedis à 8 h. 1/2 du soir.

GROUPE WISSELLE, rue Amelot, n° 38; lundi soir, 8 heures.

GROUPE CRATIEN, rue Saint-Maur, 146; mardi soir, 8 heures; typologie.

Mme BOSQUIER, 101, rue de Clignancourt, lundi soir, 8 heures.

SOCIÉTÉ DU SPIRITISME SCIENTIFIQUE, rue St-Denis, 183; mardi, 8 heures 1/2.

« LA MUTUALITÉ », 78, rue du Temple, le samedi à 8 heures 1/2.

GROUPE ARNAUD, 29, rue de Château-Landon, les 1^{er} et 3^e dimanches à 2 heures.

GROUPE JOLLY, rue du Grand-Prieuré, n° 6; mercredi et jeudi, 8 heures.

GROUPE MELSEN, impasse du Moulin-Joly, n° 12; mercredi, 8 heures du soir.

GROUPE LEVAVASSEUR, 64, rue Fontaine-au-Roi; tous les jeudis, 8 heures.

ASSOCIATION SPIRITE DE BORDEAUX. — Les amis de la Fraternité, Société de Prévoyance, autorisée depuis 1889. Président : M. TRASSENS, rue du Pavillon, 2, à Bordeaux.

LA SOLIDARITÉ SPIRITE, Société de Secours Mutuels. Président : M. BRUVRY, 78, rue du Temple à Paris.

ASSOCIATION SPIRITE DE TOULOUSE, société de secours mutuels, président M. COURRECH, au Pont de la Vache, à Toulouse.

Ouvrage très recommandé

LES MIRACLES ET LE MODERNE SPIRITUALISME

Œuvre qui sanctionne nos croyances

PAR SIR ALFRED RUSSELL WALLACE

Savant naturaliste anglais.

Prix broché..... 5 fr. | Relié..... 6 fr.

Ouvrage in-18 carré de 400 pages. (*Très belle édition*).

VIENT DE PARAÎTRE :

LES OCCULTISTES CONTEMPORAINS

sont-ils réellement les continuateurs de la doctrine des initiations antiques ?

Par G. PALAZZI.

Traduction de A. DUFILHOL,

Ancien commandant supérieur, décoré de la Légion d'honneur,
de la Valeur militaire et de la médaille d'Italie.

Prix..... 0 fr. 30

20 brochures port payé..... 5 fr.

SPIRITISME ET OCCULTISME

PAR ROUXEL

Prix..... 0 fr. 50

20 brochures port payé..... 8 fr.

L'unitéisme (abrégé). — Rénovation morale, politique, économique. — Avenir de l'Humanité sociale. — Programme de tout ce qui est possible actuellement... 0 fr. 60

Liste des Œuvres et Institutions charitables..... 0 fr. 15
Vendue par Mlle RENGEL au profit des bonnes œuvres.

Jésus de Nazareth, par PAUL DE RÉGLA. — Grand in-8 carré : très belle eau-forte représentant Jésus sur la route de Galilée, faite par l'auteur sur les lieux mêmes. Prix. 8 fr. »

REVUE SPIRITE

JOURNAL MENSUEL

D'ÉTUDES PSYCHOLOGIQUES

35^e ANNÉE

N^o 8.

1^{er} Aout 1892.

TÉLÉPATHIE

Le remarquable ouvrage de MM. Gurney, Myers et Podmore, sur les hallucinations télépathiques, permettra à tout expérimentateur des phénomènes spirites, de saisir l'analogie qui existe entre ces deux classes de phénomènes.

Mais les savants anglais sont-ils bien fondés à supposer qu'il n'y a, dans tous les cas, qu'un phénomène d'hallucination ?

Dans sa forme la plus simple, le phénomène télépathique s'accomplit dans les conditions suivantes :

A et *B* ont vécu ensemble et se sont pris de grande affection ; ils habitent en des lieux éloignés, mais connus de chacun d'eux et tous deux ont parcouru antérieurement la distance qui les sépare ; ils ont donc une idée nette de l'orientation ; *A* vient à mourir ; au moment de son agonie il est fort préoccupé par la pensée de *B* qu'il voudrait voir près de lui, et il arrive que *B*, qui ne songe point à *A* voit tout à coup l'image de *A* se former devant lui et cette apparition a des apparences caractéristiques qui concordent avec l'état physique et moral de *A* au moment de son agonie.

Selon les auteurs de l'ouvrage précité, une influence émanant de *A*, a agi à distance par un procédé inconnu, sur le cérébral de *B* et lui a donné une illusion ; mais l'image de *B* n'aurait rien d'objectif. Si donc *B* avait en ce moment-là un appareil photographique tout prêt à fonctionner, la plaque sensible ne donnerait aucune trace de l'apparition.

C'est ce qui n'est pas démontré.

Etant donnée la parité des phénomènes en question avec les phénomènes spirites, et que, dans ces derniers où l'on s'attend aux apparitions avec des sujets spécialement doués, la photographie ayant pu être employée a révélé la réalité objective des apparitions, on est donc fondé à croire que les apparitions télépathiques peuvent être objectives, tout en admettant que l'hallucination peut rentrer dans les combinaisons variées de ces étranges influences.

Les auteurs anglais font remarquer, avec juste raison, qu'on ne peut pas plus prouver, par le simple raisonnement, qu'il n'y a pas de fantômes, qu'on ne peut démontrer qu'il y en a et que l'expérimentation seule peut conduire à la vérité sur ce point; dès lors qu'ils reconnaissent ne pouvoir que faire des hypothèses pour expliquer ces phénomènes, il n'y avait pas de raison pour reculer devant l'hypothèse spirite qui admet dans tous ces phénomènes l'intervention possible de *quantités intelligentes*, d'essence inconnue appelés *Esprits*.

Sans doute que les auteurs anglais ont craint d'effaroucher le public, en admettant un instant comme possible, qu'un agent indépendant puisse établir entre *A* et *B*, la relation qu'ils supposent ne résulter que d'une sorte d'affinité entre eux. Leur réserve aurait sa raison d'être s'ils ne présentaient dans leur ouvrage que des cas de l'espèce que j'ai signalée; nous pouvons supposer, dans les conditions admises, que quelque chose émanant du moribond et guidé dans l'espace par sa volonté, parvient jusqu'au cerveau récepteur sans le concours d'intelligences étrangères, et que le cerveau du visionnaire raisonne comme une table d'harmonie sous l'excitation du cerveau moteur du premier. C'est déjà bien phénoménal et nous n'avons absolument rien dans le connu qui agisse d'une manière analogue. Nous avons bien le cas d'une corde vibrante, actionnant à distance un corps, corde, peau tendue, etc., susceptible de vibrer à l'unisson, mais l'influence transmise se réduit en raison du carré des distances et n'est jamais d'intensité égale, tant s'en faut, à celle de la source d'émission; alors que dans les phénomènes télépsychiques il paraît y avoir égalité d'intensité, c'est-à-dire, *conservation de l'énergie*, malgré la distance.

Nous trouvons dans les faits cités par l'ouvrage anglais, des cas où *A* ignore où se trouve celui à qui il apparaît !

Pour expliquer ce phénomène par la puissance psychique seule de *A*, nous sommes conduits à supposer que les contacts antérieurs de *A* avec *B*, ont établi entre eux quelque lien matériel, fluïdique, indestructible malgré le temps et la distance et susceptible d'agir à l'occasion comme un fil télégraphique, grâce à des conditions spécialement favorables; ce qui nous conduirait à supposer que tout homme est rattaché ainsi à tous ceux qu'il a fréquentés.

Mais voici qui complique le système; nous trouvons dans le dit ouvrage des cas où *A* apparaît à un individu avec qui il n'a pas eu de relations (! ?).

Il faudrait donc étendre encore la conception précédente et admettre qu'un homme quelconque est relié secrètement à toute l'humanité, et que, suivant ses desiderata au moment psychologique, c'est le lien qui correspond à

son désir qui agit de préférence aux autres et actionne le cérébral visé dans la pensée de l'individu, qui, saisissant d'emblée tous les cerveaux humains à la fois, ferait un choix plus ou moins arbitraire (!?). C'est-à-dire que si l'on suppose pour le globe terrestre un *esprit absolu*, résumant tous les vivants et les morts et autres espèces s'il y en a, cet individu se trouverait être tellement identifié à cet esprit général, qu'il serait lui-même l'esprit absolu, pendant l'instant psychologique anormal (?)

Mais voici qui dérange cette combinaison : Nous trouvons des cas où l'apparu n'a nullement désiré apparaître, et n'a pas songé à celui qui en a vu le double. Alors ! où est la volonté initiale qui a établi la relation ?

N'est-ce pas aller un peu loin que d'attribuer aux hommes seuls, des facultés aussi étendues, si écartées de leurs facultés normales ? et ne pulse-t-on pas dans l'hypothèse spirite une explication plus simple et moins fantasmagorique ?

On peut déjà reconnaître que cette hypothèse n'est pas plus fantastique que celles qu'on a faites pour expliquer ces phénomènes. Si donc les dernières peuvent être, celle spirite peut être aussi. Admettons-la comme vraie un instant et supposons une *quantité intelligente* quelconque, invisible (que ce soit celle qui a constitué l'intellect d'un défunt, ou qu'elle n'ait jamais appartenu à l'humanité, cela importe peu ici) ; ce qui était très complexe sans elle devient simple ; car nous pouvons la supposer l'*agent* qui va produire l'hallucination, ou la vision objective du sujet sensibilisé.

Que *A* et *B* se connaissent ou non, qu'ils soient ignorants ou non de leurs positions réciproques ; que *A* désire ou non apparaître à *B* ; que *B* pense ou non à *A* en ce moment-là ; il peut se faire que, pour des motifs quelconques il plaise, à l'*X* supposé, d'établir la communication télépathique, ou *spirite*, entre *A* et *B* ; soit que *X* ait la faculté d'établir un lien temporaire fluïdique entre *A* et *B*, soit qu'il ait celle de franchir la distance qui les sépare.

Le but de *X* peut être de frapper, une fois dans sa vie, l'imagination de *B* pour lui faire pressentir qu'il y a quelque chose qui prime l'homme dans la nature, et il est remarquable déjà que la plupart de ces manifestations sont allégoriques dans ce sens.

En outre, la manifestation peut revêtir une forme burlesque ou mauvaise ce qui donne l'apparence des *mauvais esprits*.

Quand deux individus veulent communiquer entre eux à de grandes distances, ils emploient une puissance intelligente l'*État*, qui met à leur disposition ses appareils télégraphiques ; l'*État* est représenté par ses agents dans cette opération.

Ce que *A* et *B* n'ont pas puissance de faire, l'État le fait; *A* exprime son désir, l'État agit et *B* reçoit l'expression des désirs de *A*.

L'État peut spontanément faire connaître à *B* des renseignements sur *A*, à l'insu de ce dernier. Or, n'y aurait-il pas, de par l'espace, un *état invisible*, *collectivité d'intelligences*, s'occupant quelque peu de la gérance de l'humanité??

L'homme, produit de forces créatrices considérables, ne serait-il pas frappé au coin par ces puissances et *créé à leur image* en ses tendances et ses facultés? Et s'il a toujours établi des hiérarchies dans la société, n'est-ce pas parce qu'il dérive de forces organisées hiérarchiquement?

Avec raison les auteurs anglais disent qu'il faut préférer, parmi plusieurs hypothèses, celle qui paraît la plus simple.

Mais puisque ce ne sont que des systèmes hypothétiques, il n'y avait pas péril à élargir le cercle et à envisager toutes les hypothèses que peut fournir la puissance analytique de l'esprit humain.

Quel est donc celui des deux systèmes suivants qui paraît le moins compliqué?

1° L'homme atteignant tout à coup à des facultés bien supérieures à ses facultés normales, agit à des milliers de lieues, consciemment ou inconsciemment, sur le cérébral d'un autre homme;

2° Un être inconnu, doué de sens spéciaux, établit ces relations.

A priori, c'est le second qui est le moins phénoménal.

Certes, on n'expliquera pas l'état ni la nature de cet être inconnu, mais on n'expliquera pas davantage cette révolution subite dans les facultés de l'homme et surtout leur efficacité comme fonction intelligente quand il est inconscient du fait qui s'accomplit, bien que conscient de lui-même, puisqu'il y a des cas où l'homme conscient apparaît à un autre sans le savoir.

Qu'est-ce donc qui est conscient de la fonction dans cette étrange fonction?

En laissant de côté la cause initiale du phénomène, il nous reste à examiner ses moyens d'exécution; or, si nous supposons qu'une intelligence *X* sait où se trouvent *A* et *B* en un moment donné, nous comprendrons qu'elle n'a nul besoin du concours de la conscience, de l'intelligence et des désirs de ceux-ci pour opérer, comme elle peut agir selon ces désirs.

L'hypothèse spirite simplifie donc, bien qu'elle ne résolve pas le problème; elle a, à cet égard, une supériorité incontestable sur les autres systèmes.

On lui oppose des arguments qui n'ont aucune portée dans l'espèce :

« Si l'*X* supposé a manifesté pour une chose il manifesterait pour d'autres,

et s'il a donné à B l'image de la mort ou de l'accident de A, pourquoi n'informerait-il pas tous les hommes de tout ce qui peut les intéresser entre eux ? »

L'absence de *parce que* efficace à ce *pourquoi*, n'inflirme pas l'existence de X; on peut retourner la question à ceux qui soutiennent que X n'existe pas :

« Pourquoi celui à qui vous prêtez la faculté de voir ou de manifester à distance et de donner un renseignement exact, mais banal, n'a-t-il pas celle de puiser des renseignements graves, de connaître par exemple les projets des généraux ennemis ? »

Il y a là un indice remarquable en faveur de l'hypothèse spirite. Ne semble-t-il pas manifeste que cette étrange faculté de *double vue*, si grande dans sa fonction physique et si réservée dans sa fonction intelligente, n'est pas le lot de celui à qui on la prête ? Ou bien il faudrait admettre que le sensitif qui, dans ses fonctions ordinaires, est peu discret et croirait faire œuvre pie en dévoilant à ses amis tous les projets de leurs ennemis, passerait tout à coup dans une manière d'apprécier les choses morales de la vie, tout à fait écartée de ses appréciations journalières !

On a proposé de provoquer des signaux pour attirer l'attention des habitants de Mars, simplement pour leur donner lieu de croire que sur Terre il y a des êtres qui désirent leur prouver leur existence et leur intelligence.

Or, si on examine tous les faits spirites ou télépathiques, ils apparaissent comme des démonstrations incomplètes, comme s'il s'agissait simplement de frapper les imaginations et d'attirer l'attention de l'homme.

On se croirait en présence de deux mondes séparés par un abîme, ayant des contacts très imparfaits et cherchant à se souder plus intimement et à combler le gouffre; mais l'homme ne paraît pas avoir la supériorité dans ces tentatives.

On dirait que la science officielle tremble à l'idée de découvrir un jour des esprits au bout de ses investigations; on ergote sur les mots : *surnaturel*, *merveilleux*, *superstition*; il semblerait que l'humanité va sombrer dans le chaos des idées !

« Quoi, il y aurait des miracles, il y aurait des fantômes ! ? La magie et la sorcellerie ne seraient pas de vains mots ! ? Le *xx^e* siècle remettrait debout ce que le *xix^e* aurait renversé ! ? Toute cette foule de spirites, sans grande instruction pour la plupart, qui ont cru bonassement aux êtres occultes, auraient mis le pied sur une vérité et nous aurions eu l'erreur en partage ! ? »

Dame ! Messieurs les savants, vous la leur baillez bonne ! Vous avez affirmé à cette foule qu'il fallait être insensé pour croire au *sort jeté*, et vous nous affirmez qu'on peut soumettre un homme à un joug imposé par la volonté mentalement exprimée, vous l'appellez *suggestion* !

La descente du Saint-Esprit sur les apôtres, sous forme de langues de feu, était, selon vous, une mauvaise blague et, en comité scientifique, vous constatez que des globes lumineux, gros comme des œufs de dinde, apparaissent par mouvements intelligents ! Ce qui était *miracle* s'appelle *phénomène psychique*.

Le *Mano, thecel, pharès* était un conte des mille et une nuits, et vous nous affirmez avoir vu des mains écrivant, saisissant des instruments de musique, ou se moulant d'elles-mêmes dans la paraffine ou le plâtre !

A Charenton vous auriez placé ceux qui vous disaient que saint Cupertin s'élevait du sol dans ses extases, et vous nous certifiez que Home et les fakirs indous, s'élèvent de terre comme des ballons du Louvre.

L'apparition de Jésus-Christ à ses apôtres, après sa mort, était un conte fait à plaisir, et le premier chimiste de l'Europe tâte le poulx à Katie-King et il la photographie en présence d'autres savants, et cela, pendant des mois !!

Mais alors, si vous vous êtes trompés du tout au tout sur les phénomènes en niant leur existence, quelle autorité avez-vous aujourd'hui pour dire à la foule ahurie qui vous écoute que des esprits n'en sauraient être la cause ?

Vous êtes complètement désarmés aujourd'hui devant les prétentions religieuses ; vous ne savez où s'arrête le naturel, où commence la superstition, puisque vous êtes impuissants à saisir une loi donnant la clef des faits que vous affirmez.

Vous êtes donc bien timorés, après avoir été tellement débordés par les faits, de mettre toute votre confiance en des hypothèses restreintes.

Quelle différence trouve-t-on au fond dans les deux phénomènes suivants :

1° A, occupé à calculer une éclipse à Paris, voit tout à coup entrer son père qu'il croit à Cuba ; au bout d'une minute, le père se résout comme une vapeur, et A apprend, plus tard, que son père a été frappé, à Cuba, d'une attaque d'apoplexie juste au jour et à l'heure de la vision.

Quel est le résultat acquis ? A a reçu, par un procédé inconnu, le renseignement exact d'un fait vrai accompli au loin.

2° A faisant une séance de table parlante tout en causant et plaisantant, reçoit tout à coup cette communication : *On vole en ce moment chez le consul de Grèce à Alger.*

Les journaux du surlendemain prouvent l'exactitude du fait, qui s'est accompli au moment de l'expérience.

Le résultat acquis n'est-il pas le même que précédemment ? Et, dans les deux cas, on ne saurait prétendre que A a été le provocateur des renseignements. A doit donc être mis hors de cause comme moteur, et s'il est récepteur dans

le premier exemple, il n'est évidemment qu'un intermédiaire, qu'un moyen, dans le second.

Alors où est le moteur ?

Dans le premier cas, nous pouvons, avec MM. Guney Myers et Pudmore, croire que c'est le père de A.

Mais dans le second, nous ne pouvons valablement supposer que les voleurs, seuls êtres humains en connaissance de leur délit, aient pensé en ce moment là à A, qui, dans le cas cité, était un avocat d'Alger faisant une séance de table en famille.

Il faut donc, dans le deuxième cas, admettre une tierce intelligence, ou *esprit*, si on veut l'appeler ainsi, qui a eu le caprice de donner une preuve de ce qu'il pouvait faire (et s'est refusé à d'autres renseignements).

Or, si cette combinaison est possible dans le second cas (et on ne peut l'éliminer de l'hypothèse), elle est possible aussi dans le premier cas. Le père de A a pu ne pas plus songer à son fils, avant, pendant ou après le trépas, que les voleurs d'Alger n'ont songé à A, avant, pendant ou après leur larcin.

Tous ces phénomènes, spirites, télépathiques, hypnotiques, magnétiques, etc..., ne peuvent bien se comparer et concourir à une analyse capable de déductions utiles, qu'à la condition d'admettre une intelligence étrangère.

GOUPEL, ingénieur.

L'INTOLÉRANCE RELIGIEUSE A TRAVERS LES SIÈCLES.

CHAPITRE XVII.

L'intolérance sous Louis XV.
(1715-1774.)

Le Grand Roi mort, la France poussa comme un soupir de soulagement ; elle savait que le faste et la grandeur, le gaspillage dans l'administration coûtent fort cher à un peuple : le pays était totalement ruiné. Les finances étaient obérées comme jamais elles l'avaient été ; la noblesse était criblée de dettes et avilie par son existence passée dans les antichambres, enfin dans toutes les classes de la société on sentait une défaillance générale ; mais au milieu de toutes ces calamités, le plus malheureux, c'était encore, comme toujours du reste, le peuple. Aussi s'en donna-t-il à cœur joie quand, le 9 septembre 1715, il vit un cortège plus que mesquin, d'apparence plus sinistre que funèbre, conduire à Saint-Denis *au tombeau de nos roys*, le deuil et les restes pourris de la *Grande Monarchie*. On eût dit une fête publique dans laquelle on ne respecta rien, surtout le cercueil du *Grand Roy*, car

Duclos, dans ses *Mémoires secrets*, nous dit : « L'affluence fut prodigieuse dans la plaine, on y vendrait toutes sortes de mets et de rafraîchissements ; de toute part, on voyait le peuple danser, chanter, boire, se livrer enfin à une joie scandaleuse et plusieurs même eurent l'indignité de vomir des injures en voyant passer le char qui renfermait le corps. »

Le peuple ne pouvait guère agir autrement ; il fêtait à sa manière la fin de la plus intolérable des oppressions, le roi n'avait eu aucune pitié pour lui, à son tour, il était impitoyable pour Louis.

Le lendemain même de la mort du roi, le Parlement s'était assemblé et avait ouvert le testament royal. — On le connaissait du reste un peu avant cette ouverture ; des bruits et des chuchotements de couloirs et d'anti-chambre avaient appris l'ensemble de ce document et par suite Philippe d'Orléans avait vu se grouper autour de lui toutes les espérances d'une réaction violente contre le futur gouvernement que le testament royal avait la prétention d'imposer.

Villars, d'Aguesseau, d'Argenson, Villeroy, le cardinal de Noailles, tous ceux enfin, qui détestaient les jésuites, se rallièrent à d'Orléans en haine du duc du Maine homme sans caractère, double jouet de sa femme et des jésuites.

On dit même que le colonel des gardes françaises, le Duc de Guiche, avait offert son adhésion à Philippe d'Orléans, moyennant une redevance de 600.000 livres et que ses gardes, presque tous déguisés, se tenaient dans la salle du Parlement, prêts en cas d'urgence.

La lecture du testament terminée, le duc d'Orléans après avoir rendu hommage au caractère du feu roi, s'éleva avec force contre les dispositions qui le mettaient à l'entière discrétion d'un conseil de Régence en laissant la tutelle et l'éducation du roi à la garde du duc du Maine ; ces dispositions, dit-il, sont attentatoires à mon honneur et aux droits de ma naissance. J'ai confiance, dit-il en terminant, aux sages avis de la haute assemblée, dont j'écouterai toujours les remontrances, mais je revendique hautement du Parlement la Régence sans condition aucune et sans tutelle.

Aussitôt l'assemblée s'exécuta comme ont coutume de le faire toutes les assemblées et elle transmit les pleins pouvoirs sollicités n'accordant au duc du Maine que la surintendance de l'éducation du roi.

Bientôt après son entrée en fonction, le Régent dut s'occuper de reconstituer les finances. Le trésor royal était plus qu'épuisé, il était complètement ruiné, il avait à peine 800.000 livres pour faire face aux besoins quotidiens et aux 450 millions de dettes accumulées par les désastres et les folles dépenses improductives des dernières années du règne du fameux Roy-Soleil.

Pour régler les comptes, c'est-à-dire payer les dettes, Saint-Simon propose un bon moyen, un peu radical peut-être : la banqueroute, disant que la ruine absolue du crédit public aurait l'avantage « de mettre dorénavant les rois dans l'impossibilité d'emprunter et par conséquent de faire des dépenses outrées et des entreprises ruineuses ».

Heureusement, le Régent ne goûta pas de ce conseil, mais il essaya de se créer des ressources par une foule d'expédients, qui trahissaient, sans y remédier, l'état précaire des ressources financières de l'État : abolition des récentes lettres de noblesse, suppression d'offices, réduction d'un quart des rentes de l'Hôtel-de-Ville, mise à la réforme de 28.000 soldats, recherches de traitants concussionnaires, etc., etc. Toutes ces mesures plus ou moins iniques, sauf la dernière, aidaient à vivre au jour le jour, mais ne constituaient pas un système financier ; aussi toutes les affaires étaient en souffrance et fort grande était la misère ; il ne manquait plus que les persécutions religieuses pour achever la ruine du pays ; aussi firent-elles bientôt leur réapparition, car les jésuites parvinrent, comme toujours, à donner au roi un confesseur de leur compagnie, aussi bientôt après, parut un édit du roi édit très sévère qui interdisait aux protestants sous les peines les plus sévères, l'exercice de leur religion.

Fleury, devenu premier ministre remit en vigueur la *Bulle Unigenitus*, source de nouvelles discussions et de nouveaux scandales, l'exil, les lettres de cachet poursuivirent à outrance les jansénistes. Un prêtre odieux du nom de G. de Tencin, convaincu de crimes affreux se fit le délateur et l'instigateur des plus implacables violences.

Une déclaration du 24 mai 1724, publiée sous l'inspiration de l'archevêque de Rouen, M. de Tressan, renouvela au milieu d'une époque d'athéisme officiel les plus odieuses persécutions. — Ce Tressan avait été aumônier du Régent, c'est lui qui avait établi une sorte de code des dragonnades, recueil qui ne contenait pas moins de 150 ou 200 ordonnances contre les protestants ; d'après l'ordonnance du 24 mai 1724, tout nouveau converti, sur le simple dire d'un curé, pouvait être déclaré *relaps* et être condamné dès lors à mort ; ses biens pouvaient être confisqués et vendus et sa famille jetée dans la misère noire ; le même édit permettait aux curés de pénétrer dans une maison et de la visiter dans tous ses recoins les plus cachés. Cette faculté leur fut accordée pendant six années, de 1724 à 1730 ; enfin la mémoire de ceux qui mouraient hors de l'église était flétrie. Seule, l'Alsace était exemptée des rigueurs de l'édit parce que le libre exercice de leur culte était garanti aux Alsaciens par les traités mêmes qui avaient réuni l'Alsace à la France.

La persécution fut surtout intense après la mort d'Innocent XIII ; sous son successeur Benoît XIII, qui était en correspondance avec Fleury, le pape demandait à celui-ci l'extirpation de l'hérésie, en lui laissant entrevoir le chapeau de cardinal comme récompense de ses succès. Fleury se mit à l'œuvre pour obtenir son chapeau et des milliers et des milliers encore de calvinistes quittèrent la France pour fuir à l'étranger, principalement en Suède où le Sénat de Stockholm offrit un asile aux émigrants de France.

A la mort de Fleury, survenue le 29 janvier 1743, Louis XV déclara qu'il entendait régner par lui-même et le prouva en ne nommant pas de premier ministre. Le roi assista en personne à nombre de batailles ; après la guerre des Pays-Bas et la paix d'Aix-la-Chapelle, il rentra en France et se livra entièrement aux plaisirs. Ce fut alors le règne de Madame de Pompadour ; c'est elle qui choisit les ministres, qui reçoit les ambassadeurs, qui ôte enfin tout souci au roi *Bien-Aimé* et lui meuble même son *Parc-aux-Cerfs* ; il était difficile de pousser plus loin la complaisance.

Pendant ce temps-là, les querelles religieuses excitaient de nouveau des passions mal éteintes et des haines implacables ; plusieurs refus de sacrements sont dénoncés au Parlement par des familles parisiennes. Les prêtres catholiques apostoliques et romains refusent la confession, la communion et le viatique aux *Appelants de la Bulle Unigenitus*. Les robes rouges et les soutanes noires sont donc encore aux prises : la justice et l'église combattent l'une contre l'autre. Le Parlement se révolte à la fin ; le roi supprime les Chambres et exile ses membres ; mais comme il s'aperçoit quelque temps après qu'il aura bientôt besoin du Parlement pour enregistrer ses édits, Louis XV prend le prétexte de la naissance du duc de Berry pour rappeler son Parlement.

Le 2 septembre 1754, le roi, dans sa *Déclaration* anéantit toutes les procédures commencées au sujet de la Bulle *Unigenitus*, il impose silence au clergé sur cette matière et charge le Parlement de veiller à l'exécution de son édit. Il se déclarait donc ouvertement pour les magistrats, ce qui lui vaudra le coup de couteau de Damiens, comme nous allons le voir bientôt.

Un arrêt de la Chambre des vacations condamne, quelques jours après la déclaration royale, quinze chanoines d'Orléans, à douze mille livres d'amende pour avoir refusé d'administrer un de leur confrère au lit de mort ; l'évêque d'Orléans se voit à son tour exilé à sa terre de Meung pour avoir approuvé par une lettre pastorale la conduite de ses chanoines.

Vers la fin de novembre de la même année, Louis XV appelle dans son cabinet les principaux *Constitutionnaires*, on désignait ainsi les adhérents à

la Bulle *Unigenitus* ou *Constitution*. Ceux-ci réunis, il leur parla en ces termes : « Je vous défends toute réponse à ce que je vais vous dire : Je veux la tranquillité dans mon royaume. Je vous ai imposé silence sur les matières du Jansénisme, ceux qui contreviendront à mes ordres seront punis suivant les rigueurs des lois. »

Les jésuites, suivant leur tactique habituelle, s'inclinèrent respectueusement jusqu'à terre devant le roi, en signe d'assentiment, mais, une fois dehors, ils relevèrent promptement la tête et poursuivirent leurs ennemis avec un acharnement beaucoup plus fort, c'était une rage véritable.

A ce moment, l'abbé de Bernis, sur la recommandation de son amie, Madame de Pompadour, entre aux affaires ; il est nommé conseiller d'État, et le roi veut surtout l'utiliser à négocier un accommodement avec la Cour et son vilain Parlement. Ce dernier qualificatif est du roi qui ajoute : « Mes troupes agissent lentement en Allemagne, l'argent manque, de nouveaux impôts sont nécessaires si nous voulons pousser la guerre avec vigueur ; et ces diables de robes rouges qui ont pris la mouche, vont me manquer pour enregistrer mes édits. »

Telle était la situation des affaires quand un attentat faillit mettre fin aux jours du roi. Il était sur le point de partir pour Trianon, le 5 janvier 1757, c'était entre 5 et 6 heures du soir, il faisait un froid excessif ; au moment de lever le pied pour monter en voiture, Louis XV fut frappé tout à coup d'un coup de couteau par un individu qui, le crime accompli, se mêla aux courtisans. Seulement l'assassin qui ignore les lois de l'étiquette, garde sur la tête son chapeau, alors que tout le monde est découvert.

« Je viens de recevoir un coup de poing », dit le roi, et désignant l'homme qui l'a frappé, il ajoute : « Qu'on arrête cet homme, mais qu'on ne lui fasse pas de mal. »

Puis le roi, après avoir passé la main sous son habit, la retire tout ensanglantée et dit : « Je suis blessé. »

Le duc d'Agen, capitaine des gardes, arrête et interroge l'assassin, qui déclare se nommer Robert-François Damiens.

Quand on lui demande ce qui l'a poussé à ce crime odieux, il se contente de répondre : « Les plaintes continuelles de l'archevêque de Paris, le refus de sacrements, les clameurs du peuple sur la disgrâce du Parlement, tels sont les motifs qui m'ont fait agir. La religion seule m'a porté à commettre cet attentat ; j'ai cru faire une œuvre méritoire pour le ciel... qu'on veille à M. le Dauphin, qu'il ne sorte pas de la soirée. »

Ici encore, nous nous trouvons en présence d'un fanatique, tel que Jacques Clément et Ravailac ; il est donc facile de reconnaître la main des jésuites, Damiens avait été leur domestique à Paris.

Bientôt jugé, l'assassin fut condamné à être tenaillé, arrosé de plomb fondu et écartelé à quatre chevaux ; cette horrible sentence fut exécutée le 28 mars 1757.

Cet attentat semblait avoir donné au roi comme un regain de sympathie, mais au lieu d'en profiter pour calmer l'effervescence des esprits, il continue à faire emprisonner les parlementaires opiniâtres à Besançon, à Pau, à Rouen et à Rennes ; malgré tout, les magistrats persistaient à refuser un acte de repentir qu'il réclamait, aussi, de guerre lasse, Louis XV retira sa déclaration et rappela les exilés du Parlement, ainsi que les évêques ; la paix intérieure semblait rétablie elle était bien nécessaire avec la guerre qui agitait alors l'Europe et connue sous le nom de *guerre de Sept ans*, (1755-1763). Après celle-ci Louis XV eut encore maille à partir avec son Parlement presque jusqu'à sa mort, survenue le 10 mai 1774, à 2 heures après midi. La nuit même de ce jour, sans cérémonie aucune, le corps du roi fut transporté à Saint-Denis, dans une voiture de chasse transformée en corbillard pour la circonstance.

D'après d'autres historiens, ce n'est que le 12 mai que le corps fut emporté à Saint-Denis. « Le cercueil, nous dit la comtesse de B*** (1), était dans une grande voiture de chasse, un second carrosse menait le duc d'Agen et le duc d'Aumont ; un troisième était occupé par le grand aumônier et le curé de Versailles, une vingtaine de pages qui suivaient une cinquantaine de palefreniers à cheval, portant des flambeaux, tel était tout le cortège ; personne n'eut le temps de prendre le deuil et les carrosses n'avaient pas été drapés.

Le convoi, parti de Versailles vers 8 heures du soir, arriva à Saint-Denis à 11 heures à travers une double haie de curieux, qui sous le manteau des nuits donnaient carrière à la plus maligne critique sur la vie, comme sur la mort du monarque. Le corps de S. M. fut descendu dans le caveau de sa race, après un court office ; l'entrée de ce souterrain fut aussitôt scellée et cadenée, tant on eut hâte de séparer les vivants de ce fumier humain, reste unique de la grandeur souveraine de Louis XV. »

Nous devons expliquer ce mot de *fumier* ; en effet le roi était mort pourri et l'infection était telle dans la chambre mortuaire, qu'on eut recours à des vidangeurs pour mettre le cadavre dans un cercueil, les serviteurs chargés de ce soin n'ayant pu séjourner dans la chambre royale.

Longtemps avant la prise de la Bastille, la Révolution était faite sinon accomplie, car depuis plus d'un demi-siècle elle était dans tous les esprits. En 1709, Fénelon n'avait-il pas dit : « La vieille machine se brisera au pre-

(1) *Chroniques de l'ait de Bœuf*, tome IV, p. 305.

mier choc. » Et vers 1743, Mme de Chateauroux, une des nombreuses et très intimes amies du Roi, n'avait-elle pas ajouté : « Il y aura un grand bouleversement, je le vois, si l'on n'y apporte pas remède. »

Tout le monde sous Louis XV, avait prévu ce bouleversement, la vieille monarchie française était bien morte avec ce roi, et la nouvelle France va désormais prendre pour devise le mot de Mirabeau : « Le droit est le souverain du monde. »

On s'attendait depuis si longtemps à un changement dans la vie et dans les mœurs, on avait une telle soif de tolérance et de liberté, que des esprits chagrins ou qui avaient hâte d'arriver à leurs désirs désespéraient de la révolution au moment même où elle allait éclater. Un de ces hommes de peu de foi, G. de Mably ne disait-il pas un an avant sa mort survenue en 1785 : « Ah ! c'est bien fini, nous sommes tombés trop bas, les mœurs sont devenues trop faibles, jamais, oh jamais plus ne surviendra la révolution ! »

Et il faut bien l'avouer, ce n'était pas seulement le cri de désespérance d'un écrivain à ce moment de notre histoire, le pays était ruiné et si complètement affaibli qu'il semblait incapable d'un acte d'énergique révolte. Il en fut capable cependant, parce que la nonchalance du roi petit-fils de Louis XV, de son successeur acheva de plonger le peuple dans la plus noire misère. Le roi et la reine ne pouvaient rien refuser aux classes privilégiées, de sorte que plus la noblesse et le clergé étaient riches et prospères, plus le peuple était affaibli dans une misère abjecte. Les fermiers généraux le pressuraient d'autant plus que le clergé et la noblesse ne payaient que les impôts qu'ils voulaient bien payer, de sorte que les classes qui absorbaient toute la richesse ne donnaient rien ; cela devait donc finir par une catastrophe.

Et cependant l'idée monarchique était si fort ancrée dans l'esprit du peuple que celui-ci adorait son roi ; n'avait-il pas surnommé Louis XV, le *Bien-Aimé* ? le peuple l'avait bien aimé en effet son roi, pour n'avoir pas pris la royauté en aversion à la mort du vieux libertin du Parc-aux-Cerfs. Mais la scène va bientôt changer, car dès la convocation des états généraux de 1789 la royauté est condamnée ; elle est morte du jour où la première fois le peuple a pu exercer ses droits de citoyen, ce n'est qu'alors qu'il a le droit d'écrire ses plaintes et ses vœux, ainsi que d'élire ses députés aux états. Le roi qui se sent de plus en plus envahir par les demandes incessantes de la noblesse et du clergé va s'appuyer sur le tiers état pour combattre les deux autres classes, mais ce sera trop tard.

D'après l'édit de convocation des états généraux : *Les imposés âgés de plus de 25 ans*, devaient élire leurs électeurs qui nommeraient les députés ;

ils devaient également concourir à la rédaction des *cahiers*; or comme l'impôt atteignait à peu près tout le monde, au moins par la *capitation*, c'était la population tout entière (la domesticité exceptée) qui était appelée à voter.

Nous venons de dire que le peuple aimait son roi, les cahiers du tiers état témoignaient, en effet, d'un grand amour et d'un grand respect pour la royauté; ils demandaient aussi la liberté de conscience sans songer à la liberté des cultes.

Dans leurs cahiers, les nobles qui trouvaient qu'ils n'étaient rien, quand ils n'étaient pas tout, demandaient la ruine du clergé : abolition des dîmes, suppression des moines, vente d'une partie des biens ecclésiastiques; ces mêmes cahiers insistaient sur ce que seuls les nobles auront le droit de porter l'épée et que les préséances subsisteront dans les assemblées; enfin ils demandent de créer un quatrième ordre : l'*ordre des paysans*, afin que celui-ci pût sans doute paralyser le tiers état et appuyer les nobles contre *cette canaille* de peuple qui pouvait fort bien prendre parti pour le roi contre eux (les nobles). Ce nouvel ordre pouvait donc donner à l'occasion un coup d'épaule ou tout au moins un coup de main à la noblesse.

Les *cahiers* du clergé demandaient que les non nobles (les vilains) pussent arriver à toute charge, même d'épée; le clergé sacrifie bien en apparence ses privilèges pécuniaires mais s'il lâche d'une main, il se rattrape de l'autre et ajoutons, fort largement, il prend plus qu'il ne donne voici comment :

- 1° En mettant sa dette (elle était fort considérable) à la charge de l'État.
- 2° En demandant une augmentation de revenus pour les curés;
- 3° En se réservant par lui-même la répartition de ses impôts;
- 4° La conservation des couvents, des congrégations, et l'éducation des enfants et des jeunes gens, car, ajoute le clergé, la moralité se perd depuis l'expulsion des jésuites (*sic*!).

La rédaction de ces fameux cahiers ne devait pas servir à grand'chose, le torrent révolutionnaire les emporta avec tant d'autres choses comme nous allons voir.

Le 5 mai, les états généraux s'ouvrent dans la salle des *Menus-Plaisirs*, à Versailles. Les députés des trois ordres au nombre de 1.214 (1) sont intro-

(1) D'après la liste des membres insérée dans le volume servant d'introduction au *Moniteur*, l'assemblée se composait de 621 députés du tiers état, de 308 députés du Clergé, de 285 députés de la noblesse; total 1.214 membres, qui tous portaient un costume qui avait été réglé officiellement avant l'ouverture des états généraux.

duits et placés chacun à leur rang d'après le cérémonial de 1614, le roi assis sur son trône sous un vaste dais, ayant à sa gauche la reine ; il se lève et lit tête nue un discours, duquel nous ne retiendrons que ces passages : « Une inquiétude générale, un désir immodéré d'innovations se sont emparés des esprits..., mais une assemblée des représentants de la nation n'écouterait sans doute que les conseils de la sagesse et de la prudence... Je connais l'autorité et la puissance d'un roi juste au milieu d'un peuple fidèle et attaché aux principes de la monarchie ; ils ont fait l'éclat et la gloire de la France, je dois en être le soutien et je le serai constamment ; mais tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentiments. »

Le chancelier Barentin lut ensuite un programme des questions à étudier et à résoudre par l'assemblée, disant en terminant : « L'intention du roi est que vous vous rassembliez demain pour vérifier vos pouvoirs. »

Après, le chancelier Necker prit la parole, il exposa longuement la situation financière, trop longuement même.

Le lendemain 6 mai, le gouvernement fait afficher que le local destiné à recevoir les députés sera prêt à 9 heures du matin, les députés du tiers se rendent dans la salle des *Menus-Plaisirs*, on ne leur avait pas préparé d'autre local ; ils y attendent vainement les députés de la noblesse et du clergé qui restent dans des chambres voisines pour y vérifier les pouvoirs de chacun. Le tiers est froissé de cette façon d'opérer, cinq semaines se passent en négociations pour arriver à ce que la vérification des pouvoirs se fasse en commun dans une même réunion ; le clergé accepte, la noblesse refuse, enfin le 12 juin, l'assemblée du tiers envoie aux deux ordres de la noblesse et du clergé tant individuellement que collectivement une dernière sommation de se rendre dans la salle des états « pour assister, concourir et se soumettre à la vérification commune des pouvoirs ».

Cette sommation n'ayant obtenu aucun résultat, le 13 juin, sans plus attendre les deux ordres, le tiers vérifie les pouvoirs, et le 17 sous l'inspiration de Siéyès, l'assemblée arrête qu'elle se constitue en *Assemblée nationale*.

Le caractère des états généraux est totalement changé. le gouvernement intervient, et après des péripéties nombreuses et trop connues pour les reproduire ici, dans l'assemblée qui eut lieu le 27 juin et dans laquelle se trouvaient réunis les trois ordres, au cardinal de la Rochefoucauld disant : « Nous sommes conduits ici par notre amour et notre respect pour le roi, nos vœux pour la paix et notre zèle pour le bien public » ; le président Bailly

répondit : « ce jour sera célèbre dans nos fastes ; il remplit le désir du roi, et l'Assemblée nationale va s'occuper sans distinction et sans relâche de la régénération du royaume et du bonheur public. »

Mais c'étaient là de grandes illusions, la confiance n'était qu'apparente, la révolution et la guerre allaient bientôt éclater plus violentes que jamais. — Nous ne ferons pas ici l'historique de ces faits si connus et nous poursuivrons notre tâche en passant en revue les faits qui se rattachent directement à l'intolérance religieuse.

Pendant que par toute la France le sol tremblait et qu'un vieux monde tout craquelé allait s'effondrer, l'Assemblée constituante entreprit sans se laisser déconcerter par aucun déboire, les grands travaux d'une constitution. Comme préliminaire à son œuvre législative, elle donna une : *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* ; voici quelques-uns des principes écrits dans cette déclaration :

Art. 1. — Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit.

Art. 2. — Le but de toute association politique est la consécration des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Art. 3. — Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation ; nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. — La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Art. 5. — La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi, ne peut être empêché et nul ne peut être contraint de faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Art. 6. — La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leur représentant à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes les dignités, places et emplois publics selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leur vertu et de leur talent.

Les articles 7, 8 et 9 concernent la sécurité des citoyens.

Art. 10. — Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Art. 11. — La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout homme peut donc parler,

écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Les articles 12 à 17 n'ayant pas trait à la tolérance, nous ne les donnons point.

Si les articles qui précèdent étaient appliqués, on aurait l'usage de toutes les libertés civiles et religieuses, car ces libertés y sont formellement consacrées.

Et cependant dans la pensée du législateur, les juifs et les protestants étaient laissés en dehors du droit commun.

Les premiers articles furent discutés et votés le 21 août 1789. Le clergé ne voulait pas la *liberté*, mais la *tolérance religieuse*, il voulait faire inscrire dans la déclaration le mot de *religion dominante, culte dominant*. Mirabeau traita le clergé comme il le méritait et mit son mot de dominant au bout de toute législation : « Si vous l'écrivez, dit-il, ayez une philosophie *dominante*, des systèmes *dominants*... Rien ne doit dominer que le droit et la justice. »

Dans la séance du 23 août, Rabaud Saint-Étienne, député de Nîmes, fils du vieux martyr des Cévennes, disait :

« Dans le dernier édit pour les non catholiques, on ne leur a accordé que ce qu'on ne pouvait leur refuser, je veux dire le droit de constater seulement leur contrat de mariage, etc. ; mais du reste, ils sont exclus de tous les emplois et de tous les honneurs. Le militaire ne peut obtenir la croix de Saint-Louis. On peut dire avec raison que la patrie est une marâtre pour les protestants ; ils font tout pour elle et la patrie ne fait rien pour eux. »

Grâce à de brillants débats, la Déclaration des droits de l'homme fut un acte de haute tolérance, bien fait pour pacifier les esprits et calmer les anxiétés du peuple. S'il ne lui donnait pas encore le pain qui lui manquait, il lui mettait au cœur l'espérance dans un avenir meilleur ; les protestants et les juifs devaient être tranquilles par cet acte, et cependant quand on le présenta à la signature du roi, il hésita longtemps ; avant de recevoir le président de l'assemblée porteur du document, le roi s'entoura de son Conseil.

Ce jour-là c'était le 5 octobre, il y avait des troubles dans Paris, les femmes de la Halle armées de piques et de faux, s'attelant à des pièces de canon, se rendirent à Versailles pour demander du pain. Le roi qui avait passé la journée à la chasse, reçut une députation des femmes de la Halle ; il embrassa même une belle bouquetière du Palais-Royal ; il était alors 6 heures du soir. A ce moment le roi reçoit un billet de Lafayette lui annonçant qu'il est en route pour Versailles avec quinze mille gardes nationaux. A 8 heures, le duc de Richelieu déguisé en ouvrier arrive pâle et défait au château et raconte à la reine les tristes événements qu'il vient de voir à Paris.

Vers 10 heures, le roi, profondément découragé, signe enfin la *Déclaration des droits de l'homme*, que le président de l'Assemblée attend depuis 5 heures du soir à la porte du Conseil.

Le roi n'avait signé qu'à son corps défendant, ce qui le prouve bien, c'est que le matin même du jour où il avait signé, il avait adressé une lettre à l'Assemblée dans laquelle il disait ne vouloir donner qu'une accession conditionnelle à la Déclaration des droits et aux articles décrets de la constitution.

Si le roi eut beaucoup de peine à se décider à signer la Déclaration des droits de l'homme, le clergé ne put jamais la digérer et encore aujourd'hui, au seuil du xx^e siècle, il considère cet acte comme une *idolâtrie*; loin de notre esprit toute espèce d'exagération, nous en faisons juge le lecteur; voici, en effet, ce que M. Pie, évêque de Poitiers, disait dans un discours prononcé le 26 mai 1873 à Chartres, à l'occasion d'un pèlerinage: « O noble pays de France, ô toi qui t'avais d'un pas si fier et si résolu à la tête de tous les peuples du monde, si je compare le présent avec le passé, quel état et quel État !

« *Du jour où tu as mis la main sur l'arche des droits de Dieu, en lui opposant la déclaration idolâtrique des droits de l'homme, ta propre constitution a été brisée, ta constitution de quatorze siècles; et voici que depuis quatre-vingts ans, tu ne sais plus affirmer ton autorité constituante que pour étaler aux yeux de l'univers ton impuissance à rien constituer. En particulier, depuis bientôt trois ans, les nations étrangères regardent avec stupéfaction ce grand peuple qui ne parvient pas à se donner à lui-même un nom, ce peuple posé en l'air et dans le vide, pareillement incapable de la forme républicaine qui lui promet la terreur et la mort et de la forme monarchique qui lui demande l'obéissance et le respect (1). »*

Si le clergé se montre intolérant, le gouvernement de la République a fait preuve non seulement de tolérance, mais même de beaucoup de mansuétude, en élevant, quelques années plus tard, M. Pie au cardinalat !

CONCLUSION

Il est ordinaire de voir les bonnes intentions, si elles sont conduites sans modération, pousser les hommes à des effets très vicieux.

MONTAIGNE, I. II, c. XIX.

Nous voici arrivés à la fin de notre tâche, mais le sujet que nous avons traité est si vaste, qu'il y aurait encore beaucoup à dire; il faut pourtant

(1) A. S. MORIN. *Les principes* de 89, p. 6, note 1.

savoir se borner, c'est pourquoi nous allons résumer ici brièvement la thèse que nous avons voulu soutenir.

Nous avons voulu, en publiant notre étude, faire sentir au plus grand nombre de lecteurs la nécessité d'établir de plus en plus la liberté de conscience dans nos institutions et surtout dans nos mœurs.

Nous avons pensé que le meilleur moyen d'arriver à ce résultat important, c'était de prendre l'histoire qui est l'éducatrice par excellence des peuples.

En ouvrant ce grand livre de l'histoire, écrit au jour le jour par l'humanité, et en le parcourant depuis son origine jusqu'à nos jours, nous y avons vu que ce qui a coûté le plus de sang à l'humanité, ce qui en a fait répandre à flots, ce sont les violences faites à la conscience.

La somme des maux que l'établissement des religions a coûtés à l'humanité est incalculable. Si les efforts, la lutte, l'énergie dépensés pour opprimer les consciences avaient été utilisés au profit de l'amélioration de l'espèce humaine, de sa moralisation, de son bien-être, nous ne craignons pas d'affirmer que les hommes seraient tous bien près du bonheur que nous pouvons espérer dans ce monde; tandis qu'aujourd'hui, après la longue suite de siècles écoulés, l'humanité n'est guère plus avancée qu'à son origine malgré les progrès accomplis, progrès qui peuvent paraître considérables aux yeux de bien des gens, mais bien minimes aux yeux du philosophe qui s'occupe des questions de spiritualisme.

Nous avons étudié l'intolérance religieuse dans l'antiquité, dans l'Inde, dans l'Égypte, dans la Judée, dans la Grèce, dans le monde romain.

Partout cette intolérance, confondue presque toujours avec l'intolérance civile, a fait le malheur des populations et elle a occasionné trop souvent la perte des meilleurs et des plus illustres citoyens, de ceux qui prêchaient la concorde, qui étudiaient avidement les sciences, les arts, la philosophie pour en faire profiter leurs semblables.

Ces illustres victimes de l'intolérance (1) étaient surtout persécutées parce qu'elles voulaient s'opposer à l'asservissement des âmes, de l'intelligence, du libre arbitre, asservissement que s'efforçaient de maintenir les pouvoirs spirituels et temporels.

Nous avons vu les crimes et les forfaits commis par la même intolérance dans la Rome païenne, dans la Rome impériale pendant le paganisme et dans l'empire romain pendant le christianisme. Nous avons vu les empereurs osciller tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, suivant que le comman-

(1) Sous le titre de *Martyrs de l'Intolérance religieuse*, nous avons commencé la biographie de ces victimes (voir le n° du 1^{er} février dernier de la *Revue* et les suivants).

daient leurs intérêts temporels, car la religion n'a jamais été qu'un prétexte pour gouverner et asservir sûrement les peuples.

Pendant le moyen âge, nous avons assisté à des luttes sanglantes et sans fin; les prétextes de toutes ces guerres, de tous ces massacres fratricides étaient souvent bien futiles; nous l'avons vu et prouvé, d'une manière irréfutable dans les querelles de schismes et d'hérésies. Quel mal pouvaient causer à l'humanité, les manichéens, les ariens, les donatistes, les gomaristes et tant d'autres? aucun.

Que l'homme adorât un Dieu ou son image, des dieux ou leurs statues, quel mal cela pouvait-il faire, quelle entrave cela pouvait-il apporter à la marche du progrès humain, à la prospérité générale, à l'avancement intellectuel des masses? aucun.

Et cependant, c'est par centaines de mille qu'il faut compter les victimes parmi les manichéens, les ariens, les donatistes, les iconoclastes et les iconolâtres.

Voilà le grand malheur, c'est la suppression de ces milliers, de ces millions d'existences, de ces êtres humains qui, tous sans exception, quelle qu'eût été leur capacité, leur degré intellectuel, sont tous utiles et indispensables au progrès de l'humanité, car dans l'harmonie du monde, rien n'est inutile, le plus humble comme le plus grand ont chacun une mission à remplir, comme le savent fort bien les spirites.

Au XII^e siècle, combien de nouvelles victimes encore parmi les Albigeois et, à un moment donné, tout est Albigeois pour les persécuteurs, car suivant l'époque et la contrée, les noms de ces malheureux changent, mais ils sont toujours et partout traqués et massacrés finalement comme hérétiques. Il est impossible de fixer un chiffre approximatif des Albigeois exterminés, tout ce qu'on peut affirmer c'est qu'il était énorme.

Au XIII^e siècle apparaissent les Vaudois, ils sont pendant plus d'un siècle haïs, conspués, exterminés, égorgés.

Toutes les calamités qui précèdent nous conduisent jusqu'au *Saint-Office* de l'atroce Inquisition.

Saint-Office! Quelle amère dérision! L'organisation la plus meurtrière, la plus atroce, la plus inique, la plus infâme qu'on puisse imaginer, décorée par l'Eglise du titre de *Sainte*, non, il n'est pas possible de pousser plus loin le cynisme.

Enfin va pour le Saint-Office, puisque l'Eglise qui le dit est infaillible, ce doit être vrai; mais ce qui n'est pas moins vrai, plus évident même, c'est le nombre de victimes et la cruauté inimaginable des bourreaux.

Victimes si nombreuses, cruautés si violentes, si inouïes qu'on peut bien

dire que l'existence de cette institution diabolique bien que sainte, a été une des plus grandes calamités qui se soit appesantie sur le monde.

L'Inquisition en effet, ne se contente pas d'exterminer les humains qui ne professent pas la religion catholique, apostolique et romaine, elle leur fait endurer et souffrir avant leur mort les plus atroces tortures, elle applique à ces innocentes créatures, la question ordinaire et extraordinaire, et les juges, ou pour mieux dire, les bourreaux, sont là auprès de leur victime pour épier le moment où il devient nécessaire de cesser la torture afin de ne pas faire trépasser le patient : ils prolongent ainsi le rôle de sa mort. Et ces assassins sont tellement cruels, si dépourvus de pitié et de commisération (un seul a versé des larmes) que dans une contrée, ils rédigent une instruction afin de faire appliquer la question et les tortures d'une manière méthodique. Mais n'insistons pas ici, et, disons que les articles de cette instruction sont révoltants et soulèvent de dégoût.

Au XVI^e siècle, au moment où apparaît Luther et la Réforme, nous voyons également surgir un homme dont l'influence sera des plus funestes à la liberté et à la dignité humaines ; cet homme, c'est Ignace de Loyola, le fondateur des jésuites, nous avons esquissé le portrait de ce criminel, ainsi que l'histoire de sa doctrine, nous avons analysé brièvement les *secreta Monita*, c'est-à-dire le livre qui renferme les instructions inqualifiables de cet ordre. Nous savons à quelle époque est né le jésuitisme, mais nous ignorons quand et comment on parviendra à le détruire, car le jésuite chassé de partout pullule partout et, véritable phénix, renaît de ses cendres.

Nous n'essaierons pas d'analyser même très brièvement tous les forfaits commis par la compagnie de Jésus, mais on peut bien leur imputer quantité de persécutions religieuses, les troubles de la ligue, la révocation de l'édit de Nantes, les dragonnades, l'assassinat de trois rois et de nombreuses tentatives d'assassinat sur les rois, les princes, les papes qui ne veulent pas seconder leur infernale politique. Le lecteur doit avoir présent à l'esprit, la lutte que les jésuites ont soutenue contre les jansénistes ; leur haine féroce, implacable envers Port-Royal, la démolition et la ruine de fond en comble de la célèbre abbaye, enfin l'exhumation des cadavres des solitaires de Port-Royal et des saintes filles qui, sous la direction des jansénistes, instruisaient la jeunesse à Port-Royal-des-Champs.

Que de meurtres, que de bûchers, que de sang versé et nous n'avons pas fini cependant, nous ne sommes encore qu'aux premières années du XVIII^e siècle ; cependant nous pouvons résumer tout ce que nous venons d'énumérer par ces quelques lignes qui terminent le testament de Jean

Meslier (1) : « Mais le sang humain coule depuis le temps de Constantin pour l'établissement de ces horribles impostures. L'Eglise romaine, la grecque, la protestante, tant de disputes vaines et tant d'ambitions hypocrites ont ravagé l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Joignez mes amis, aux hommes que ces querelles ont fait égorger, ces multitudes de moines et de nonnes devenues stériles par leur état. Voyez combien de créatures sont perdues et vous verrez que la religion chrétienne a fait périr la moitié du genre humain (2). »

Mais depuis la mort de Jean Meslier, le martyrologe n'est pas fermé, car nous avons vu l'intolérance poursuivre son œuvre néfaste pendant la Régence, sous Louis XV, sous Louis XVI, pendant la révolution, sous la Restauration, sous l'Empire et même sous la République où l'on voit journellement des usiniers et des industriels renvoyer de leur milieu des ouvriers qui ne vont pas à la messe ; que de victimes encore à ajouter aux précédentes.

Est-ce que la fin du XIX^e siècle verra aussi la fin de l'intolérance ?

Nous ne le pensons pas, car tant qu'il y aura un culte officiel, une église officielle, l'oppression du culte adverse existera. Le seul remède qui pourra mettre fin à l'intolérance religieuse, c'est la séparation de l'État et de l'Eglise ; il faut que l'Eglise soit libre dans l'État neutre. Voilà un premier point à obtenir ; ensuite il faut poursuivre l'éducation du peuple.

Or, en tant que nation, notre éducation est à refaire, il nous faudra y employer beaucoup de temps, car s'il a fallu près d'un demi-siècle (de 1845 à 1892) pour amollir l'âme française, il faudra de nombreuses années pour la régénérer, surtout que la presse populaire et la littérature contemporaine n'y aident pas beaucoup ; aussi tous ceux qui comprennent le véritable but de l'existence doivent travailler sans cesse à la régénération de notre pays.

C'est dans ce but que nous venons de publier dans la *Revue* notre longue étude sur l'intolérance.

Nous espérons que les pensées qu'elle renferme élèveront les cœurs vers l'idéal, vers cette magnifique étoile polaire qu'on nomme SPIRITUALISME, car lui seul peut nous consoler du terre à terre de l'existence, nous sauver du matérialisme, c'est-à-dire du néant et nous aider à poursuivre courageusement et noblement la voie de nos destinées.

J. MARCUS DE VÈZE.

(1) Jean Meslier, curé d'Estrepigny, en Champagne, est né dans un village près de Reims (Ardennes) en 1678 ; il mourut en 1733. Meslier n'est guère connu que par un manuscrit intitulé : *Mon testament*, publié en 1762, sous le titre de *Testament de Jean Meslier*. — Le baron d'Holbach a fait en 1772 un opuscule qui est intitulé : *Le bon sens du curé Meslier*.

(2) *Testament du curé Meslier* dans Voltaire, Œuvres complètes, Ed. Didot, tome IV, p. 556.

EN QUEL SIÈCLE VIVONS-NOUS?

Cher monsieur Leymarie : L'année dernière (août 1891) la *Revue* publiait une intéressante notice de TERESA URREA : « *La Prophétesse de Cabora* ». Aujourd'hui, les journaux américains nous apportent une nouvelle qui fait rêver. On se demande si l'on a bien lu, si ce n'est pas un fait divers exhumé de la poussière d'un passé odieux, si, enfin, nous sommes en 1892, c'est-à-dire à une époque où le flambeau de la vérité éclaire les ruines de tant de superstitions. Le juge du district de Guaymas, dont fait partie Cabora, a fait arrêter Teresa et son vieux père Thomaso Urrea par une escouade de soldats. On les a chargés de chaînes et trainés jusqu'à Guaymas où on les a jetés en prison et tenus au secret jusqu'au jour où ils ont dû comparaître devant le tribunal sous une accusation de *sorcellerie*. Sur quoi repose cette accusation ? Sur les facultés remarquables dont la jeune fille — Teresa a dix-sept ans — se trouve douée *pour le bien*. Elle a guéri les centaines de gens, refusant tout salaire, et le bas peuple, la grande famille des misérables, de ceux qui naguère suivaient Jésus et le proclamaient Christ, ne l'appelaient que « Santa Teresa ». En fallait-il plus pour éveiller des susceptibilités du pouvoir occulte qui se cache derrière le bras séculier ? Teresa reconnue *sorcière* est condamnée à être fusillée (quel dommage qu'il n'y ait plus de bûchers !) son vieux père convaincu de complicité, restera prisonnier jusqu'à la fin de ses jours.

Teresa ne s'est pas défendue. Nouvelle Jeanne d'Arc, elle n'avait aucune explication à offrir ; elle obéissait à la voix secrète qui lui indiquait ce qu'il fallait faire pour soulager ses semblables, qu'eût-elle pu dire pour se justifier d'un pareil crime ? Cet arrêt barbare sera-t-il mis à exécution ? Le spiritisme aura-t-il à inscrire dans ses fastes le nom de Teresa Urrea, vierge et martyre ? Nous n'en savons encore rien, mais c'est fort à craindre. En attendant, les Indiens Yaquis et Mayos, tribus nombreuses de la sonora, furieux de l'arrestation de leur sainte, ont pris les armes et ravagent la contrée.

Cette histoire de la jeune guérisseuse me rappelle celle de Juan de Villafanas, médium avant l'heure, voyant et guérisseur, contemporain et ami de mon grand-père. Ce personnage, dont la vie fut une longue série d'aventures extraordinaires, grand d'Espagne, élevé pour la prêtrise l'abandonnant pour la médecine et consacrant sa vie à la pratique de la charité la plus convaincue, avait fait naufrage sur les côtes du Mexique, il y a tout juste un siècle de cela. Il s'établit dans le pays, et bientôt la renommée populaire ne s'occupa plus que de lui. Il voyait l'intérieur du corps humain, il lisait les plus secrètes pensées. Je pourrais citer bien des faits qui se

sont passés pendant les cinq années qu'il vécut sous le toit de mon grand-père, mais ce fut plus tard. Retournons au Mexique. Villafana opérait des prodiges ; il ressuscitait les morts, disait-on ; c'est-à-dire qu'il reconnaissait d'un coup d'œil des cas de catalepsie ; bref, le peuple l'appelait *el santo*, tandis que les gens d'église voyaient en lui un sorcier, digne suppôt de Satan, qui guérissait les corps pour mieux s'emparer des âmes. Un haut personnage le fit mander secrètement un soir. « Mon ami, lui dit-il, on ne fait plus de miracles et il n'y a pas de saints hors de l'église : reste le titre de sorcier que beaucoup vous donnent et qui sent son bûcher d'une lieue. Or, je ne tiens pas à me prononcer pour ce dernier cas, mais je veux vous rappeler que l'inquisition a le bras long et qu'on ne lui résiste guère. Disparaissez avant qu'on ne vous fasse disparaître. Il y a un navire en partance. Allez. *Adios!* »

Le sorcier bienfaisant suivit cet excellent conseil et alla chercher ailleurs des souffrances à soulager. Qui sait si son esprit ne guide pas aujourd'hui la jeune Teresa ? Il avait gardé un souvenir affectueux de ce pauvre peuple mexicain dont les défauts sont plus connus que les vertus.

Baltimore, le 16 juin 1892.

P. F. DE GOURNAY.

CHRONIQUE

Depuis la fameuse séance dont nous avons donné *in extenso* le procès-verbal, le professeur Lombroso a eu, à Naples, sur sa demande, une seconde séance spirite, dans le but de poursuivre ses expériences et ses études avec le célèbre médium Eusapia Paladino. Nous nous bornerons à faire, à propos de son procès-verbal authentique (reproduit par le *Vessilo* de mai), les observations qu'il comporte, sans entrer dans des détails qui ne nous apprendraient rien de nouveau.

Si le professeur Lombroso, — que les *Annali* appellent plaisamment l'*Omóroso* (l'obscur) — a eu pour but de rechercher, à l'appui de ses prétendues *explications psychiatriques*, des arguments moins opaques et plus sérieux, il a dû être singulièrement désappointé. En effet, les phénomènes, au fond toujours les mêmes, ont présenté presque tous cette particularité caractéristique de se produire tout à fait en dehors de la volonté formelle et concordante des assistants, ce que l'un d'eux a d'ailleurs constaté. L'évidence a été aveuglante à ce point que M. Lombroso en est venu à adresser LA PAROLE A L'ESPRIT JOHN, à qui il a demandé « *Si tous ces phénomènes étaient le produit de la volonté ou du cerveau du médium.* » Deux coups très forts de la table ont répondu : *Non*.

Que va penser l'Académie de Turin de son illustre professeur ? Entrer en

conversation avec une cause invisible qui a déclaré être un esprit, l'esprit John!

Quelle faute, quel scandale!!

Bah! gageons que le Dr *Lombroso* va nous expliquer tout cela très psychiatriquement.

Deux journaux : le *Corriere Abbruzzese*, et la *Provincia de Teramo* donnent le compte rendu de deux intéressantes conférences de M. le professeur M. T. Falcomer sur le Spiritisme, et reconnaissent qu'elles ont eu un réel succès.

M. Falcomer n'est pas pour nous un inconnu. Déjà, dans la *Rivista Abruzzese*, d'avril 1890, il avait publié un *dialogue sur le Spiritisme*, dédié au professeur Lombroso, dialogue scientifique et philosophique, au cours duquel il figure la constitution de l'être humain par un schéma de quatre sphères concentriques : celle de l'esprit, du périsprit, du corps, et du rayonnement périsprital, ou effluves du périsprit irradiant au travers du corps qu'elles enveloppent comme d'une atmosphère. Le savant professeur ne nous a point révélé cet ambiant humain, déjà défini par Allan Kardec, mais il en a souligné l'importance, que les récentes expériences du colonel de Rochas sur l'état de sympathie sans contact, et l'extériorisation de la sensibilité chez le sujet magnétisé, paraît confirmer pleinement.

Si nous avons bonne mémoire, ce n'est pas à Teramo seulement que M. Falcomer a fait de la propagande spirite du meilleur aloi; à Milan, il avait développé déjà, devant un nombreux auditoire, la belle conférence de sir Alfred Russel Wallace : *Y a-t-il une autre vie?* Il faut se féliciter de voir, en Italie, la vulgarisation du Spiritisme en si bonne voie.

Dans la *Revue* de mai, en même temps que nous signalions l'empressement un peu trop grand de la *Revista de Estudios psicologicos* de Barcelone à répandre parmi ses lecteurs les hérésies *théosophiques* les plus en contradiction avec nos doctrines, nous étions d'avis qu'au fond de cet incident il ne pouvait y avoir qu'un malentendu.

La déclaration très nette de M. de Torrès Solanot que *la Revue qu'il dirige est et restera fidèle au SPIRITISME PROGRESSIF qu'Allan Kardec a vulgarisé*, montre que nous avions bien jugé. Les services éminents rendus à notre cause nous en étaient un sûr garant. Il n'en faut pas moins remercier le rédacteur des *Annali* de Turin d'avoir, par son initiative, dissipé jusqu'à l'ombre d'une équivoque possible.

Nous nous félicitons avec lui de cette heureuse issue.

Commandant DUFILHOL (en retraite).

AVERTISSEMENTS AU MOMENT DE LA MORT.

Certes, voilà un titre bien funèbre, qui exhale une forte odeur de cimetière et qui donne fort à penser à bien du monde, mais pas à tout le monde. Il y a toujours des gens disposés à rire de tout, et ce qui les fait crever de rire, c'est précisément ce qui cause de terribles horripilations à la grande majorité de leurs semblables. L'humanité est ainsi faite, les uns tremblent au seul nom de croquemitaine, d'autres comme le petit Poucet au lieu de trembler profitent du sommeil du croquemitaine ou plutôt de l'ogre pour lui subtiliser ses grandes bottes. Ceux qui rient de ce qu'ils appellent les prétendus avertissements au moment de la mort ont-ils raison ? Ceux qui les prennent au sérieux ont-ils tort ? Je ne me sens pas assez compétent pour résoudre la question, n'ayant jamais été averti d'une façon surnaturelle de la mort d'une personne de ma connaissance ou me touchant de très près. Je sais seulement que dans le cours de ma vie des personnes fort sérieuses, plus inclinées à douter d'un fait qui leur semble quelque peu teinté de merveilleux qu'à l'accepter à la légère, m'ont parlé d'histoires semblables. Il est tel sceptique, tel individu endurci dans une incrédulité systématique qui raconte avec conviction un fait d'avertissement au moment de la mort et qui brave intrépidement les moqueries de ses auditeurs. La mort annoncée a eu lieu à l'heure précisément où il a reçu l'avertissement, il en a eu la preuve, il se ferait hacher plutôt que de dire le contraire, sa conviction est profonde, inébranlable, indéracinable. Ils sont nombreux les faits concernant les avertissements au moment de la mort, on peut dire sans exagération qu'on ne saurait les compter. Chez tous les peuples, dans toutes les langues, sous toutes les latitudes, dans tous les temps on raconte de pareils faits tout à fait incroyables, l'histoire de toutes les nations en est pleine. Malgré cette quantité énorme de témoignages et malgré la qualité et la gravité de certains témoins, on doute encore, tant le scepticisme a pénétré toutes les âmes. Cependant, comme je l'ai dit plus haut, il n'y a pas que des sceptiques, et s'il n'y a pas de fermes croyants, il y a au moins des hommes qui se rendent à l'évidence des faits et à la certitude de certains témoignages. La science humaine est bornée, très bornée, et de ce qu'un fait contredit notre faible somme de science et nos petites lumières, ce n'est pas une raison pour qu'il soit faux ; tant pis pour nous s'il dépasse nos petites lumières. La vérité est la vérité, tant pis aussi pour celui qui ne la sent pas, qui ne sait pas la saisir.

Voici deux faits très intéressants et de très fraîche date que je demande la permission de citer, laissant les lecteurs de la *Revue Spirite* libres de les rejeter ou de les accepter.

« En octobre dernier, m'écrivit le narrateur, homme très instruit et très
« lettré, une dame de mes amies étant seule dans la pièce où elle se tient
« d'ordinaire, entend frapper trois coups assez forts et très nets à la porte.
« Entrez, dit-elle. Personne n'entre. La dame va ouvrir, elle regarde de tous
« côtés, personne encore. Elle interroge sa domestique qui déclare n'avoir
« rien vu. Le lendemain la dame apprend par une dépêche que sa sœur est
« morte à l'heure même où elle a entendu frapper. »

Je passe au second fait, non moins saisissant :

« Au mois de janvier de la présente année deux parents à moi, le mari
« et la femme, c'est toujours le même narrateur qui parle, étant couchés,
« entendirent tous deux comme le bruit de deux corps tombant lourdement
« à côté de leur lit. Ils se sentirent très émus, très impressionnés, ne
« sachant ce que cela voulait dire. Huit jours après le père du mari mourait,
« et après huit autres jours sa mère quittait ce monde visible pour le monde
« invisible. »

Ces deux histoires sont racontées simplement, sans emphase, le narrateur, homme loyal, consciencieux, n'a pas cherché d'effet dramatique, il se contente de les raconter le plus bourgeoisement qu'il peut. Ce narrateur, qui m'a permis de le nommer, est M. A. Caron, correspondant de la *Revue Spirite*, bien connu pour sa bonne foi, esprit éclairé, distingué, tout à fait dégagé de tout préjugé préconçu. Je considère son témoignage comme ayant une certaine importance, une certaine valeur.

HORACE PELLETIER,

conseiller d'arrondissement, officier d'Académie à Candé,
par les Montils (Loir-et-Cher).

PREUVES DE L'EXISTENCE DES ESPRITS

D'APRÈS LA SCIENCE, LA TRADITION ET LES FAITS.

Incrédules !... Sceptiques !... Matérialistes ! !... Savants superbes, dont la raison émancipée par la philosophie (?) et la science, croyait avoir entrevu les secrets du monde, anéanti le mystère et déchiré tous les voiles !... Savants vaniteux qui niez le principe de tout, l'âme et ses destinées futures, vous vous flattez de tout savoir, et, en somme, ne savez rien !... Et vous gens du monde, puissants d'un jour ! qui, peu soucieux des choses spirituelles, ne recherchez ici-bas qu'à satisfaire le plus possible vos appétits matériels, consacrant tout votre temps et votre intelligence à acquérir des biens, des honneurs et toutes sortes de jouissances, c'est à vous que je dédie ce chapitre, fruit de mes veilles. Puissiez-vous le lire, le méditer et je serai récompensé de ma tâche si j'ai pu réussir à vous secouer de votre torpeur, en vous aidant à dissiper les ténèbres qui enveloppent vos esprits, à ouvrir

vos yeux à la lumière qui éclaire toute vérité. Quant à vous, mes frères et sœurs en croyance, je souhaite que la lecture de ces lignes vous soit attrayante et profitable.

L'examen attentif de la création nous amène à conclure qu'il y a au-dessus de nous tout un monde d'esprits, de même que nous constatons au-dessous de nous tout un monde de corps. En effet, que voyons-nous d'abord sur notre globe terrestre? Des corps divers qui, de l'imperfection même, vont par une série graduelle jusqu'à la perfection. Les trois règnes que nous distinguons dans la nature : le *minéral*, le *végétal* et l'*animal*, constituent *trois degrés* dans la création matérielle. Dans le règne minéral, nous ne trouvons pas d'organes, pas de vie, pas de mouvement, mais des affinités seulement. Les êtres faisant partie de ce règne se rapprochent le plus du néant, et cependant quelle progression, quelle admirable ascension, depuis l'être le plus imparfait jusqu'à celui qui se rapproche le plus de la perfection! que d'états intermédiaires différents : *du grain de sable perdu au fond de l'océan, au diamant étincelant comme une étoile de la voûte azurée!...*

Vient en second lieu le végétal que nous trouvons pourvu d'organes et doué de vie, quoique d'une manière imparfaite encore; cependant ici l'être croît et se développe. Les plantes, en effet, se nourrissent en puisant dans le sol tous les principes pouvant être utiles à leur accroissement; elles absorbent aussi la rosée du ciel; elles ont, non seulement, des organes de *nutrition*, des organes de *reproduction* et des organes de *respiration*, ces derniers leur permettant de respirer, pendant le jour, l'oxygène de l'air, et d'expirer, pendant la nuit, l'acide carbonique. Les plantes donc, de même que les animaux, leurs supérieurs dans l'échelle de la création, prennent leur nourriture, « boivent et respirent » d'une façon qui leur est propre, vivent enfin, elles ont même, ajouterai-je, leur « sommeil » ou repos, car, la nuit, qui vient après chaque journée de travail, couvrir de son manteau la belle nature, ne semble-t-elle pas convier au sommeil, sinon au repos tous les êtres plus ou moins organisés, répandus à la surface de la terre, depuis la plus humble des plantes jusqu'à l'homme, roi de la création?

Nous constatons donc une marche en avant de l'existence chez le végétal, déjà supérieur au minéral, mais inférieur à l'animal, le végétal servant de trait d'union à ces deux règnes. D'autre part, combien est digne de remarque la marche progressive des divers corps composant ce règne : *du brin d'herbe imperceptible, au baobab, géant des forêts d'Afrique, que de degrés divers!...*

Passons maintenant au règne animal. Qu'y trouvons-nous? Des organes plus parfaits, une vie plus active. Ce n'est plus la sève qui circule ici,

comme chez les plantes, c'est le sang; il existe, en plus, la faculté de se mouvoir et de sentir; enfin apparaît l'instinct de la conservation, état voisin de l'intelligence, qui, elle-même se développe de plus en plus en montant dans la série animale. Et dans ce règne aussi, quelle suite continue, quelle admirable gradation de l'être : *de la monade à l'éléphant, que de degrés divers !...*

L'observation patiente de la nature nous amène ainsi à constater une marche graduée, ascensionnelle des êtres qui, partis d'un état voisin du néant, s'élèvent peu à peu dans leur série respective et se développent en passant successivement dans chacun des trois règnes. Mais pensez-vous, un instant, que l'homme qui vient couronner cet admirable série d'êtres, dont il est le type le plus parfait, soit le *nec plus ultra* de la création, et qu'au dessus de lui, il n'y ait plus que Dieu seul?... Allons donc ! Il n'y a aucune raison de croire que la création s'arrête à l'homme, *TOUT*, au contraire, nous porte à croire que l'homme, roi de son règne, n'est que le commencement d'une nouvelle chaîne d'êtres, devant suivre une progression continue jusqu'à Dieu. L'homme est donc le trait d'union reliant le plus élevé des règnes de la nature au moins élevé des règnes « intellectuels » de l'au-delà, déjà supérieur au nôtre. Et le même enchaînement que nous avons remarqué dans les créatures inférieures à l'homme se continue dans la série des créatures supérieures à ce dernier, qui, en somme, participe aux deux règnes, puisqu'il possède la nature de l'un et tous les « germes » de la nature de l'autre. Ainsi, l'homme, par la dualité de sa substance, rattache deux mondes : celui des esprits et celui des corps.

L'étude du plan de l'univers vient de nous donner une preuve de l'existence de créature supérieures à l'homme, nous en trouvons une autre dans le but même de la création. Dieu, l'être absolu, essentiel, infini a voulu se représenter dans la création, c'est-à-dire qu'il a voulu, dans sa sagesse et sa bonté, produire au dehors de son essence des images de son être, en créant un nombre infini d'existences diverses, pour représenter, par leurs innombrables variétés ses infinies perfections qui, réunies dans son unité constituent l'être illimité. Quant à la créature, elle est l'être limité, relatif et multiple ou *l'être improprement dit*, simple image, dans une réalité finie, de l'être infini.

Dieu, dit saint Thomas-d'Aquin, a donné l'être aux créatures « à cause de « sa bonté qu'il veut leur communiquer, et qu'elles doivent représenter. Et « comme elle ne peut être représentée complètement par une seule créa- « ture, il en a produit une multitude sous des formes diverses, afin que « l'une supplée à ce qui manque à l'autre pour le représenter. Ainsi, la

« bonté qui est en Dieu, simple et une, est multiple et divisée dans les « créatures. Par conséquent l'univers entier participe à la bonté divine, « et la représente plus parfaitement qu'une autre créature quelconque « (som. th. 1 p., q. 47, art. 1) ». Et il ajoute, un peu plus loin : « La divine « sagesse ayant été cause de la distinction des êtres, afin que l'univers fût « parfait, par la même raison, elle a voulu qu'il y eût de l'inégalité entre « les créatures, car l'univers ne serait pas parfait, s'il n'y avait dans les êtres « qu'un degré de bonté (ibid., art. 2) ». Et ce grand théologien conclut que la perfection de l'univers demandait la création de natures spirituelles supérieures à l'homme (q. 50, art. 1). En effet pouvons-nous penser que la création matérielle (pourtant si diverse, si parfaite), des êtres de notre globe, soit une manifestation extérieure suffisante de la toute-puissance et de la bonté de Dieu? N'est-il pas plus logique de penser que, loin de s'arrêter là, l'infinie bonté poursuivra son œuvre en produisant des natures spirituelles plus parfaites que nous et se rapprochant de plus en plus de leur Créateur? Ces natures spirituelles ou « esprits » complètent l'univers ; sans elles la création serait imparfaite, discordante et manquant de beauté. En produisant les esprits, Dieu a manifesté d'une manière plus brillante ses perfections, car il a nobli la création en la rapprochant du trône de sa Majesté.

Saint Denis l'Aréopagite dit en parlant des anges ou « bons esprits » : ils sont l'image de Dieu, l'expression « de la lumière cachée, le miroir sans « tache de toute la beauté et de toute la bonté divine, qui réfléchit autant « qu'il lui est possible cette même bonté voilée dans le sein de Dieu ». (*Des noms divins*, ch. IV.)

« La gloire, dit Bossuet, est une découverte », et Dieu se découvre magnifiquement par la création. Et saint Thomas-d'Aquin dit que : « dans « tous ces êtres il y a un certain reflet de la divinité, qui représente sa bonté « et fait ainsi sa gloire. » (Saint-Thomas 1 p. 9. 65 art. 2).

Écoutez maintenant les magnifiques paroles de Lacordaire, un des pères illustres dont s'honore l'Église catholique : (extrait d'une conférence sur le plan général de la création qu'il fit à Paris devant un auditoire choisi et très attentif) :

« Entre Dieu qui est tout, et le néant qui n'est rien, une distance infinie « existait de soi-même. Il suffisait de la combler par une création progres- « sive, qui partant d'un centre unique, tendrait à la fois et sur deux routes « différentes aux deux extrémités des choses, au néant par une diminution « graduée, à Dieu par une progression constante. Mais ce plan supposait « l'existence de deux éléments tout à fait dissemblables, l'un qui fut sus- « ceptible de s'amoinrir toujours en descendant vers le pôle négatif de la

« création, l'autre qui fut capable de se perfectionner toujours en s'élevant
 « au pôle positif ou divin. Vous me prévenez, Messieurs, vous nommez la
 « matière et l'esprit : l'esprit indivisible, la matière ne se lassant jamais
 « d'être divisée ; l'esprit, élément de l'infiniment petit : tous deux dans
 « leur nature diverse, suffisant à combler par leur élévation et leur dégra-
 « dation calculée l'intervalle infini qui sépare le souverainement imparfait
 « du souverainement parfait. C'est saint Augustin qui nous a révélé en une
 « seule phrase, cette belle loi de la genèse des choses. Écoutez ce grand
 « homme :

« *Vous avez fait deux choses, ô mon Dieu, l'une proche du néant, qui est la*
 « *matière première ; l'autre proche de vous, qui est l'esprit pur.* » En vertu de
 « cette conception, qui fut comme l'exode du monde, Dieu créa deux lignes
 « ou deux séries d'êtres, une série descendante du côté du néant, une série
 « ascendante du côté de lui-même. L'une vous est connue par vos propres
 « sens et par les instruments dont la science a doué l'œil de l'homme ;
 « l'autre nous est révélée par la foi et aussi par les inductions de l'analogie.
 « Car, comment croire que la création s'arrête à nous, et qu'ayant par notre
 « corps une parenté inférieure qui s'étend jusque dans la région de l'impercep-
 « tible, nous n'ayons point une parenté supérieure qui s'enfonce jusque dans la
 « région de l'infini substantiel ? LA FOI nous le dit, LA RAISON nous le con-
 « firme, L'ORDRE DE L'UNIVERS l'exige absolument. »

Quelles belles idées, n'est-ce pas ? et combien de nos savants, négateurs
a priori du spiritisme, devraient méditer avec soin de pareilles vérités,
 source de joies et de consolations pour notre pauvre humanité !

(A suivre.)

GASTON DE MESSIMY, médecin à La Vacquerie.

RÉSOLUTION DE NUAGES

Monsieur Leymarie, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance un fait
 de *manifestation spirite* qui vous surprendra, sans doute, à cause de sa
 rareté ; je n'ai lu aucun fait de cette nature dans les ouvrages spirites des
 maîtres et autres écrivains spiritualistes et psychologiques.

Voici le fait dans sa simplicité et tel qu'il s'est produit : « Dans le courant
 de septembre 1891, au moment où je commençais à m'occuper de mani-
 festations spirites, dans ma chambre, avec ma famille et une ouvrière qui
 connaissait pratiquement les manifestations, nous nous plaçâmes autour
 d'une table ronde, près de la fenêtre ouverte, et après une minute environ
 d'attente, l'intelligence se manifesta ; lui ayant demandé si elle pouvait faire
 écrire, elle répondit affirmativement par coups frappés, et désigna ma fille

comme ayant la faculté nécessaire. Celle-ci prit du papier et écrivit mécaniquement : « Voyez ce nuage qui est en face de la fenêtre — en ce moment il y avait des nuages qui planaient dans le ciel — c'est moi, regardez bien, qui vais le faire disparaître ». Nous fixâmes nos regards sur le nuage indiqué, et nous le vîmes décrire une courbe comme celle que fait un plongeur en se jetant dans l'eau, il disparut instantanément.

A notre demande, d'autres nuages beaucoup plus grands disparurent en moins d'une minute.

Le lendemain, enhardis par ce premier exemple et le ciel se prêtant aux mêmes expériences, nous obtînmes des résultats très surprenants. Un énorme nuage, ayant la forme d'un éléphant, planait sur la montagne « la Tournette » ; ayant demandé à l'intelligence si elle pouvait couper la tête en ligne droite du cou, et la faire disparaître avec la trompe, elle nous répondit affirmativement ; en une minute et quelques secondes, ce nuage offrait bien la forme d'un éléphant décapité ! Nous ne pouvions en croire nos yeux et cependant je ne pense pas que nous fussions tous hallucinés.

Je continuai l'expérience, en priant l'esprit de réunir un nuage ayant la forme d'un phoque, avec un autre nuage qui se trouvait au dessous, d'une grandeur triple du premier, mais il fut répondu que cela ne se pouvait pas, qu'on pouvait le faire disparaître, quoique fort gros ; cela demandait un peu plus de temps.

En effet, il fallut deux minutes et demie et toute trace de nuage disparut.

Nous pouvions évaluer la distance qui nous séparait du premier nuage à 14 kilomètres, et du deuxième à 7.

Devant de pareilles preuves, notre scepticisme dut s'évanouir ; depuis lors je m'occupe, autant que mes loisirs me le permettent, à m'instruire dans cette belle philosophie. Je lis la *Revue spirite* que l'un de vos abonnés veut bien me communiquer.

R.

N. D. L. R. : Ce fait de résolution de nuages n'est pas nouveau ; bien des magnétiseurs l'ont essayé ; on en trouve la trace dans les annales du magnétisme.

La *Revue spirite* a parlé de faits semblables, et la presse a cherché à nous couvrir de ridicule, lorsque nous citions, en 1872, des phénomènes de ce genre réalisés par de véritables investigateurs.

Que n'a-t-on pas dit contre l'action de la volonté à distance, phénomène constaté actuellement par les docteurs ès sciences et que les hypnotiseurs et les télépathistes acceptent carrément ; nous étions des fous, des hallucinés, et il se peut cependant que cette action fluïdique qui se manifeste à des

distances très considérables, à des centaines de kilomètres, ait une action dissolvante sur les nuages qui courent au-dessus de nos têtes, à 2 ou 10 kilomètres de distance.

Il y a là, peut-être, la clef de la pluie et du beau temps, à volonté ; nous avons cru à la réalisation de ce phénomène depuis 1858, il se peut que, avant la fin de ce siècle, on s'en serve efficacement et d'une manière pratique. Chaque progrès se fait en son temps.

PÉTITION DES MAGNÉTISEURS

Monsieur Lockroy a déposé samedi sur le bureau du Président de la Chambre la lettre et les pétitions suivantes :

« Paris, 21 mai 1892. Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de déposer à la questure de la Chambre une pétition du bureau du Congrès international du magnétisme curatif de 1889.

« Elle est accompagnée de pétitions signées de plusieurs milliers de signatures. Un grand nombre m'est encore annoncé ; je m'empresserai de vous les transmettre.

« Les membres du bureau du Congrès international de magnétisme seraient désireux d'être entendus par la commission de l'exercice de la médecine. Si cette faveur nous est accordée, je vous serais reconnaissant de m'en faire donner avis.

« Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« Le président du Congrès international de magnétisme de 1889.

LE COMTE DE CONSTANTIN.

« 4, rue Pasquier. »

LE MAGNÉTISME ET LA LOI

« Supplique des membres du bureau du Congrès magnétique, à messieurs les sénateurs et messieurs les députés.

L'article 17 du titre V de la nouvelle loi sur l'exercice de la médecine, déjà adopté en deuxième lecture par le Sénat, classe parmi les personnes exerçant illégalement toutes celles qui sans titre ou mandat spécial « prennent part habituellement ou par une direction suivie au traitement des maladies ou des affections chirurgicales ». Ces termes vagues inviteraient les tribunaux, et peut-être les obligeraient à condamner les gens de bien qui, mus par une compassion ardente pour les membres souffrants de l'humanité, cherchent à soulager ou à guérir leurs maux par le magnétisme humain.

Ces pratiques, *très différentes de celles des hypnotiseurs*, furent celles des premiers chrétiens de qui le Christ avait dit : *Super agros manus imponent et bene habebunt*. Elles sont encore celles d'une foule d'hommes convaincus de leur efficacité, soit parce qu'ils ont bénéficié personnellement de leurs effets salutaires, soit parce qu'ils leur ont dû mainte et mainte fois la consolation si douce aux nobles cœurs de rendre la santé à des malades, ou de calmer leurs souffrances.

Le Congrès international tenu à Paris en 1889 pour l'étude du magnétisme humain appliqué au soulagement ou à la guérison des malades, adoptait à l'unanimité la conclusion suivante :

Le magnétisme humain possède véritablement les vertus curatives affirmées par Mesmer et ses successeurs depuis plus d'un siècle (page 545 du Rapport Général). Le magnétisme humain appliqué au soulagement et à la guérison des malades. Paris, Georges Carré, éditeur, 58, rue St-André-des-Arts, 1890.

et encore ces deux autres :

L'influence de l'homme sur son semblable est suffisamment démontrée pour qu'il ne subsiste aucun doute sur la réalité des phénomènes magnétiques observés. (Page 550, *ibid.*)

Le magnétisme humain est un agent curatif d'une merveilleuse puissance et son application n'offre aucun danger pour qui se soumet à son action. (Page 551, *ibid.*)

Après ces affirmations, le Congrès demandait, également à l'unanimité, que la pratique du magnétisme curatif, dit mesmérisme, fût absolument libre. (Même page et suivantes.)

Sans doute les vérités dont ce dernier vœu n'est que la conséquence logique, ne sont pas encore passées dans l'enseignement de nos écoles de médecine, mais l'histoire des progrès de l'esprit humain ne constate-t-elle pas un écart constant entre la science officielle de chaque époque et la science intégrale ? La vérité nouvelle n'a-t-elle pas toujours été condamnée à des stages douloureux dans la science d'avant-garde, avant de forcer la porte des académies ou des écoles de l'État ? Et, s'il fallait des exemples, en aurions-nous à chercher ailleurs que dans l'histoire même du magnétisme ? Les phénomènes de léthargie, de catalepsie, de somnambulisme, de suggestion, de télépathie, etc., dont on fait aujourd'hui tant de bruit, et dont la plupart sont universellement admis depuis quelques années, n'étaient-ils pas naguère connus et produits par les seuls magnétiseurs à qui la science officielle opposait les mêmes mépris, nous dirions volontiers les mêmes colères, qu'elle leur oppose encore dès qu'il s'agit des effets curatifs de leur rayonnement vital ?

Ah ! si pour prononcer entre le magnétisme et la science officielle, on pouvait nous donner d'autres juges que la science officielle elle-même, si l'opinion publique, si les Chambres pouvaient suivre le débat sur le terrain de l'expérience et des faits, l'issue du procès ne serait pas douteuse ; et loin de se voir menacés d'être traités en malfaiteurs, les magnétistes qui se dévouent au soulagement et à la guérison des malades seraient honorés et récompensés comme bienfaiteurs insignes de l'humanité.

Mais nous ne pouvons demander aux Chambres de se former une conviction à cet égard ; cette conviction ne peut naître que de la pratique du magnétisme curatif et de l'étude de son histoire ; c'est seulement en constatant les faits qu'on découvre les causes de l'opposition acharnée faite par l'école officielle à Mesmer et à ses successeurs. On pourrait presque y trouver la préoccupation d'intérêts tout autres que ceux de la santé publique et cette longue série de mépris et de dénégations qu'on voudrait couronner aujourd'hui par l'écrasement des magnétiseurs sous les pénalités les plus dures, apparaît avec un caractère d'injustice et de déloyauté révoltant.

Mais, si nous ne pouvons demander aux législateurs de s'instruire sur la valeur du magnétisme curatif, nous pouvons au moins les supplier de considérer que des hommes dont le nom, la position sociale garantissent les caractères sérieux, les lumières et le désintéressement, affirment hautement que l'étude et l'expérience leur ont démontré cette valeur.

Si ces hommes sont dans le vrai, les Chambres voudront-elles, en supprimant leur liberté d'action, assumer la responsabilité de tous les maux que leur intervention aurait soulagés ou guéris ? A supposer même qu'ils se trompent, croiront-elles juste de leur ravir, par des dispositions draconniennes, le droit de se soigner eux-mêmes comme ils l'entendent, ou de donner leurs soins à ceux qui partagent leurs convictions ?

Mais ils ne se trompent pas. La cause qu'ils défendent ici, c'est celle de la vérité, de la justice. Or, la vérité, la justice ne sont jamais écrasées que pour un temps. Une heure arrive toujours où l'humanité les reconnaît et les salue. L'indignation publique se retourne alors contre ceux dont les préjugés ou l'égoïsme les tenaient en échec. Peut-être le vote définitif de l'article 17, son application prochaine par les tribunaux, la publicité donnée à la condamnation des hommes les plus honorables et les plus philanthropes, le rappel retentissant qui pourrait être fait dans ces occasions de notre protestation méprisée provoquant les révoltes de la conscience publique, hâteraient-elles enfin pour le magnétisme curatif cet heureux moment de la pleine lumière.

Nous estimons pourtant meilleur qu'il en soit autrement.

En conséquence, appuyés par de nombreux pétitionnaires, nous supplions les Chambres d'intercaler au moins dans leur texte de loi sur la médecine l'article suivant :

« Art..... L'action magnétique et le massage, étant œuvres exclusivement « manuelles, restent dans le domaine de la thérapeutique naturelle au « même titre que les bains, l'air ou la lumière. Leurs partisans ne tombe-
« ront pas sous le coup des lois ci-dessus tant qu'ils resteront dans leurs
« attributions. »

« *Président d'honneur* : l'abbé A. de Meissas, du clergé de Paris, docteur en théologie, chanoine honoraire, 66, rue Condorcet.

« *Président* : le comte de Constantin, 4, rue Pasquier.

« *Vice-présidents* : le docteur Huguet de Vars, ex-interne des hôpitaux de Paris, 27, rue de Londres.

« Le docteur Gérard, de la faculté de Paris, 14, rue d'Amsterdam.

« Le docteur Foveau de Courmelles, Lauréat de la faculté de médecine, Licencié ès sciences physiques et naturelles. Licencié en droit, « 26, rue Lepelletier (avec interdiction des expériences publiques).

« Fabart, publiciste, à Figuières, par Montdidier (Somme).

« Le trésorier Saintaraille, 5, rue des Beaux-Arts.

« Le secrétaire-général Millier, 13, place de la Nation. »

La seconde pétition dont nous avons fait l'expédition à nos lecteurs dans notre dernier numéro était revêtue de 4.000 signatures. L'envoi de ces pétitions continue.

SPIRITISME A BÉZIERS ET SAINT-THIBÉRY

J'ai le plaisir de vous envoyer la preuve de certains faits spirites, sur lesquels vous pouvez compter comme identité reconnue vraie, contrôlés par le guéridon et par le magnétisme, en présence de tout le groupe spirite qui se réunit chez moi, tous les dimanches. A nos séances il y a toujours dix membres au moins, et 20 au plus. Les faits d'esprits frappeurs qui se passent à Saint-Thibéry, *Hérault*, existent, se produisent encore, et durent toujours, les habitants de cette maison sont tous devenus de fervents spirites par notre intermédiaire; M^{me} veuve Cavaillé, négociant en vins et liqueurs a acheté les livres de M. Léon Denis, à l'époque où nous n'avions pas de bibliothèque, elle fait beaucoup de bien; elle est même un excellent sujet magnétique et lucide, ainsi que son amie, M^{me} Roques Antoinette, sujet lucide à incarnation. J'ai contrôlé, en leur absence, et avec des sujets inconnus d'elles et non prévenus de ces faits; j'ai usé de toutes les ruses

et suspensions et malgré cela il m'est prouvé que ces faits sont vrais : d'autant plus que ces personnes sont prêtes à toutes les épreuves et enquêtes qu'on leur imposera.

Je ne puis faire le voyage ; puis ce serait peine perdue, ces faits ne se produisent jamais devant moi, à l'état de veille ; les esprits m'ont déclaré, par typtologie que j'étais magnétiseur, pas magnétisable et en effet l'expérimentation l'a démontré. Le fluide que j'émetts est tout spiritualisé, il me vient des invisibles ; après une magnétisation de quinze minutes, aucun sujet ne m'a encore résisté, sauf les cas de fluide négatif comme je vous l'ai déjà démontré. En dehors de ma maison je ne puis rien promettre, mais dans la salle de nos séances, où il n'y a pas de courant d'air, sans autre ouverture que la porte d'entrée, le fluide semble aggloméré ; il immobilise qui que ce soit, malgré la volonté, à la condition de garder une tranquillité absolue.

Je suis moi-même magnétisé, et complètement immobilisé dans mon lit, par les invisibles ; je sens venir le courant magnétique par un bourdonnement d'oreille, bruit qui devient général pour moi seul ; je suis alors parfaitement éveillé, ces faits se produisent si je ne détruis pas ce courant par des mouvements de déplacement du corps.

Si je m'y prends trop tard, je me trouve dans un état très curieux d'immobilité complète, ce bruit dure toujours (bourdonnement), mais je suis lucide comme à l'état de veille.

Avant mon initiation au magnétisme, je considérais ces faits comme une dangereuse infirmité que je me rappelle avoir toujours eue, j'en avais même une peur atroce, parce qu'il me semblait que j'étais exposé à être enterré vivant ; actuellement je le comprends, j'étais destiné à faire un bon magnétiseur à l'aide du fluide spirituel et j'accomplis ma mission du mieux qu'il m'est possible, dans la mesure de mes forces. Je crois en un souverain moteur parfait, j'ai foi en lui, et loin de m'inspirer la crainte et la peur comme avant d'être spirite, je ne me crois pas à la hauteur de ces bienfaits et des jouissances qu'il m'accorde en cette vie toute pleine de ténèbres intellectuelles, ce qui fait que j'attends l'au-delà avec une quiétude parfaite.

Je vous donne ces détails pour le cas où ils pourraient vous servir. Je suis encore tout nouveau magnétiseur ; plus tard si mon savoir s'augmente, je vous donnerai d'autres faits, persuadé que le magnétisme offre une très grande diversité d'aspects, et que chaque sujet offre une étude nouvelle un fait nouveau à glaner dans cet immense inconnu.

Je vous envoie la pétition que j'ai fait signer par mes amis et connaissances ; j'ai distribué les autres dans le même but ; cela aboutira-t-il ? ce

n'est pas l'opinion de mon esprit familier ; il me dit par intuition, que l'esprit de la population, en France, est beaucoup plus malade que le corps à tel point que si le magnétisme n'était pas étiqueté et régenté par la loi, l'on ne croirait pas en lui avec la même confiance ; lorsque tout le monde y croira, le temps fera le reste. Il ajoute encore, que, étant donné notre esprit frondeur, la loi ne sera pas toujours observée, que ce que nous prenons pour un mal est un bien ; il s'agit, d'abord, d'amener les indifférents à croire au magnétisme, et comme celui-ci contient en germe, tous les secrets du spiritisme et ses bienfaits régénérateurs, il faut qu'il passe par la voie qui lui est naturellement tracée.

Salutations fraternelles de tous les membres du groupe à M^{me} Leymarie, de M^{me} Coste en particulier.

Les invisibles me frappent la pensée et par intuition ils me disent : l'ami dépêche-toi de faire savoir par la publicité que nous ne sommes pas morts, ce n'est qu'à ce prix que nous vous laisserons tranquilles ; mais nous sommes vexés d'être pris pour des morts, tandis que nous sommes plus vivants que vous, nos sens sont plus subtils, plus développés. Adieu et au revoir.

FRANÇOIS VIGUIER.

APPARITION A SAINT-THIBÉRY, HÉRAULT, 21 JUIN 1892. MONSIEUR VIGUIER, A BÉZIERS. — Comme il avait été convenu dimanche dernier, lors de notre séance de spiritisme, je vous envoie les détails au sujet des phénomènes constatés par tous les soussignés. La première fois, il y a environ huit mois, nous avons été souvent réveillés par des bruits pareils à ceux que produit le clouement d'une caisse, ou le cliquetis des bouteilles se heurtant les unes contre les autres, et cela, pendant quelques nuits.

Un soir, après souper j'étais avec mes employés, dans mon magasin, nous mettions du vin fin en bouteilles (je suis négociant en vins) ; encore émue des bruits entendus pendant la nuit dans ma maison, je racontais ces faits, lorsqu'à notre grande surprise, nous les avons tous entendus à nouveau comme de grands coups de poing sur la table où se trouvaient les bouteilles ; nous nous regardâmes avec un sentiment de peur, et nous décidâmes de ne plus parler de ces bruits, espérant ainsi que tout serait fini.

Le soir même, les bruits ont changé et nous avons entendu aboyer un gros chien ; ma chienne lui a répondu avec furie, il nous a même semblé qu'elle se battait ; ce fait a duré pendant un mois et ma chienne en fut bien malade.

Un soir, ma cousine (une orpheline que j'ai chez moi) vit un gros chien

noir qui montait vers les **chambres au premier** ; la nuit même, ma sœur étant couchée, vit à travers la vitre d'une porte qui est à côté de son lit, le même chien monter vers les greniers ; depuis ces bruits nous avons une veilleuse dans le corridor et c'est à sa lueur que ma sœur a vu le chien noir ; ce qui l'a le plus effrayée, c'est la couleur du chien dont la queue est longue ; ma chienne a la robe gris blanc et la queue coupée.

Je ne voulais pas croire les récits de ma sœur et de ma cousine, et de là, grande discussion, ne voulant être persuadée que lorsque j'aurais vu et touché, comme saint Thomas.

A mon tour j'ai vu, et bien mieux, l'esprit qui hante ma maison est venu à moi, sans me faire le moindre mal, une nuit où étant couchée, je ne pouvais dormir ; soudain ma chambre fut éclairée par une vague lueur, et il se forma comme des nuages gris qui tournaient en tout sens, formant, tantôt des figures, tantôt des chimères. Croyant être abusée par mes yeux, j'appelai ma cousine et ma sœur qui couchent dans ma chambre, et leur demandai si elles ne voyaient rien ; toutes les deux me dirent ceci : « devant nos yeux, nous avons comme des nuages gris mis en mouvement, et formant des chimères » ; soudain je sentis une grosse main me prendre le poignet droit, j'eus peur et voulus, avec ma main gauche, détacher cette grosse main de mon bras mais doucement, cette main si grosse me quitta.

Le lendemain, en pensant à ces faits, je fus convaincue, j'avais eu tort d'en douter.

Lorsque j'en voulus parler à mon amie, M^{me} Roques, celle-ci en rit de tout son cœur ; une après-midi, nous étions ensemble dans mon salon, à travailler, en causant, je la priai de donner un ordre à l'un de mes employés, ce que cette dame s'empressa de faire ; arrivée près de l'entrée de ma cave, elle vit devant elle une tête pâle, énorme, avec de grands yeux noirs et sa frayeur fut si grande qu'elle rebroussa chemin ; elle revint, toute pâle, et je dus lui faire prendre un réconfortant pour lui donner du courage. Depuis ce jour cette dame n'a plus rien vu, mais elle a souvent entendu frapper dans ma maison, jamais dans la sienne.

Je ne vous donne pas d'autres détails, ce serait trop long ; avec mes fraternelles amitiés.

ANTOINETTE ROQUES
PAUL RÉVEILLE

ADOLPHINE JULIEN
VVE CASTEL

VVE CAVALLIER,
à Saint-Thibéry (Hérault).

BIBLIOGRAPHIE

SPIRITISME ET OCCULTISME

par ROUXEL (Librairie des Sciences psychologiques, 1, rue Chabanais, 0 fr. 50).

Qu'est-ce que le spiritisme ? demande M. Rouxel en présence des définitions plus ou moins confuses, plus ou moins hasardées des non initiés. « Le spiritisme, nous dit-il, est une science d'observation, il va, suivant la méthode baconnienne, des choses aux causes, des faits aux lois. »

M. Rouxel ne se fait point faute de railler les journalistes, les dilettanti en science métaphysique, qui confondent souvent *spiritisme* avec *occultisme* et ne réfléchissent pas que ce sont deux choses bien distinctes. Si, en effet, ajoute-t-il, le spiritisme a pour objet d'étudier un ordre particulier de phénomènes dont les causes échappent à nos sens et paraissent en contradiction avec les lois établies ; s'il s'éloigne du système matérialiste, qui n'a pour lui que la négation ou l'affirmation gratuite, comme du spiritualiste, qui ne démontre son objet que par des témoignages et des raisonnements sans preuves, — l'occultisme, lui, semble placer au-dessus de tout l'autorité, la parole du « maître ». Il fait tout résider dans l'*occulte*, dans la science *secrète* des phénomènes, voulant échapper ainsi à la discussion et à l'expérimentation.

Or, M. Rouxel revendique pour lui toute liberté d'appréciation ; il tient à constater que cette façon de procéder, dans l'analyse des phénomènes, n'a absolument rien de commun avec le spiritisme qui n'admet que la méthode expérimentale.

Il conclut en affirmant que l'occultisme n'est pas une science dans le sens propre du mot, mais une religion qui peut avoir ses prophètes, mais qui n'aura jamais ses martyrs.

Cette religion vaut-elle le autres cultes, d'abord ? Non, c'est une religion à double face, qui partage ses adeptes en *profanes* et en *initiés* ; elle prétend avoir une doctrine ésotérique, qui est le privilège exclusif des hauts initiés, des adeptes, des *supérieurs inconnus* ; et une autre doctrine, dite exotérique, qui est en contradiction avec la première, et souvent aussi avec elle-même. Si donc cette doctrine *janusienne* était adoptée, selon M. Rouxel, ce serait la mise en coupe réglée, l'exploitation hypocrite du public « par une troupe de farceurs plus ou moins initiés aux fameux secrets et que certains engagements obligent à garder ».

M. Rouxel tient à dévoiler les pratiques établies : il souffle sur les prétendus *pouvoirs extraordinaires*, qui s'évanouissent au jour de la discussion : il enfonce « les cinquante portes de lumière », et s'emparant de la clé magique qui les ouvre, s'en fait un sifflet aigu. Les profanes, se saisissant à leur tour de cette clé des mystères, se félicitent enfin de ne plus être mystifiés.

De même, M. Rouxel s'explique sur la théorie cosmogonique des mages modernes, sur les *manvantaras* et *pralayas*, c'est-à-dire sur les jours et les nuits de Brahma, sur les oracles mahatmiques, les sept principes de l'homme, le corps astral, le *Kamarpupa*, le *manas*, le *devakan* et l'*avitchi*, le *nirvana*, etc... et il termine en disant que par son manque d'originalité, par l'absurdité de son système, la doctrine occultiste n'a rien de commun avec le spiritisme (il y insiste) qui, lui, est une science vraiment

d'observation. Si le spiritisme est expérimental, s'il procède par démonstration, l'occultisme est magistral et procède par affirmation; l'un suit la méthode inductive, l'autre la méthode déductive. C'est du reste le jugement porté par tous les gens éclairés et de bonne foi.

Procurez-vous *Spiritisme et occultisme* de M. Rouxel, c'est la plus mordante satire que nous ayons lue de la doctrine occultiste, et nos abonnés se féliciteront de l'avoir parcourue.

Journal *La Plume* : Eugène ROCHETIN.

SPIRITES, OCCULTISTES ET JOURNALISTES

A propos de l'article paru sous ce titre dans le numéro de juin de la *Revue*, notre collaborateur J. Marcus de Vèze a reçu un grand nombre de lettres de remerciements et de félicitations. Il a répondu à la plupart de ces correspondances; mais il peut se faire qu'il a aussi oublié quelques-uns de ses correspondants. Il les remercie par notre entremise, en les priant de vouloir bien l'excuser.

L'un de nos lecteurs lui demande aussi s'il ne fera pas également la critique de certaines pratiques et anomalies qui se passent en Spiritisme. Notre collaborateur prétend avec raison que le Spiritisme ne peut être rendu responsable de ce que peuvent faire certains de ses adeptes. Du reste dans une étude qui paraîtra dans quelques mois, c'est-à-dire après : « Les martyrs de l'Intolérance », notre collaborateur J. Marcus de Vèze répondra aux critiques qui sont faites à certains spirites.

La Direction.

LES OCCULTISTES CONTEMPORAINS

Sont-ils réellement les continuateurs des initiations antiques? Par G. Palazzi, 0 fr. 25.
Traduction de A. Dufihol, officier supérieur en retraite.

La publication de la brochure de M. l'ingénieur Palazzi, dont nous donnons la traduction, est pleinement justifiée par les prétentions, l'audace, les agissements incessants d'une certaine coterie dite occultiste. La préface du traducteur place la question sur son véritable terrain, et les pages de l'opuscule, — riches de preuves et d'arguments irréductibles, empruntés souvent à Eliphas Lévy, l'oracle des occultistes — démontrent à l'évidence que nos détracteurs intéressés s'attribuent, le plus gratuitement du monde, les titres d'omniscients et d'initiés.

M. Palazzi est un critique dont on ne saurait révoquer en doute l'impartialité; il juge les opinions, les actes, et sa conscience se révolte. L'excessive bienveillance des spirites pour ces occultistes sans notoriété, — ces occultâtres — qui, avant le congrès de 1889, se proclamaient, à tout propos, leurs amis, leurs alliés, et, depuis, — leur boniment lancé, — les injurient chaque jour, s'imaginant réussir à les étouffer, a été, à juste titre, soulignée par l'auteur. Depuis, M. Marcus de Vèze, publiciste et occultiste des plus sérieux, a confirmé sur ce point les vues de M. Palazzi.

Le Spiritisme n'a rien à craindre de cette ridicule échauffourée qui, en définitive, lui profite; preuve le groupe des *Indépendants lyonnais* qui, au récent anniversaire d'Allan Kardec, s'est rallié aux spirites. La brochure de M. Palazzi servira surtout à éviter aux nouveaux venus du spiritualisme, une perte de temps..., pour le moins. C'est à ce titre que nous en recommandons la lecture et la diffusion à nos amis.

La Rédaction.

NECROLOGIE

Messieurs : Je vous fais part de la désincarnation de notre confrère *Adrien Thomé*, entrepreneur de peinture bien connu à Rochefort-sur-mer, le 7 juin 1892, à l'âge de 55 ans ; au service funèbre beaucoup de spirites et d'amis ; un protestant a rappelé, au cimetière, les qualités de cet honnête homme, sa vie de lutttes et d'épreuves, sa douloureuse agonie, car il est mort d'une laryngite. **Mme veuve Thomé fait toujours partie** de notre groupe que ces départs successifs de membres fidèles diminue sensiblement ; espérons-le, ces vides se combleront avec des jeunes plus actifs et envieux de faire connaître nos doctrines. Que nos amis dirigent leur pensée sur Mme Thomé car elle a bien besoin d'être soutenue dans sa pénible épreuve.

A *Morienvall* (Oise), est décédée *Julia Huet*, âgée de 14 ans, fille de braves gens, cultivateurs très estimés dans le Valois, spirites dévoués et éclairés ; Julia, toute jeune était raisonnable et courageuse, pleine de cœur, et pendant la longue maladie de sa mère, non seulement elle a dirigé la ferme en parfaite ménagère, faisant face à tout et entourant de soins filiaux sa chère maman, mais elle avait pour tous de bonnes paroles ; ses parents l'appelaient la petite sainte. Une maladie inattendue a détruit la gentille fillette en quelques jours. Tous les habitants de *Morienvall* et des environs, des amis spirites venus de très loin ont accompagné le corps de Julia, et son père, ses frères, sa mère à peine remise d'une très longue maladie ont voulu suivre le cher petit corps. *Mme Huet*, toujours énergique, s'était promis de ne pas donner le spectacle d'une vaine douleur, et elle n'a pas pleuré au cimetière.

L'enterrement était spirite ; avant d'emporter le cercueil couvert de fleurs une dame a lu la prière pour ceux qui pleurent un ami, avec beaucoup de cœur, avec une diction franche qui a permis à tous de la bien comprendre ; *M. Leymarie* a parlé de Julia, de ses mérites, de la chère maison que son corps animait, que sa physionomie rendait si attrayante, que son esprit reviendrait visiter pour la consolation de tous.

Au cimetière, la même dame a admirablement lu, avec savoir, la prière pour quelqu'un qui vient de quitter la terre, d'*Allan Kardec*, écoutée par tous avec recueillement ; une jeune fille a prononcé un discours bien senti, au nom de ses compagnes toutes habillées de blanc.

Le président de la Société des *Théophilantropes* a parlé en homme de cœur mais en néantiste.

M. Leymarie a dit pourquoi la famille *Huet* était spirite, et éminemment religieuse, en respectant toutes les autres opinions qui relèvent simplement

de la conscience de chacun ; il a développé ce que c'est que le spiritisme de manière à être bien compris par tous les assistants, et il l'a été, s'il en juge par les poignées de main et leurs bonnes paroles ; il a eu ensuite une explication cordiale avec le président des Théophilantropes, et prochainement il se rendra à une réunion de tous les membres de cette Société, disséminés dans le Valois, pour causer avec eux au sujet du spiritisme et de ses conséquences morales et sociales.

Les spirites en général doivent honorer et estimer grandement les familles qui, dans leur pays, innovent cette coutume de se faire enterrer civilement et spiritement, avec le courage nécessaire pour braver les préjugés ; M. et Mme Huet ont la preuve que cet acte viril ne les a pas diminués aux yeux de leurs concitoyens, la foule émue et sympathique qui les entourait en est la preuve parlante.

L'ÉTAT ET L'ÉGLISE

La question des rapports de l'Église et de l'État préoccupe depuis longtemps l'opinion publique, mais elle a pris récemment un caractère plus aigu que par le passé, et il semble qu'il sera difficile de sortir de cette situation sans lui donner une solution catégorique.

Cette solution est difficile à dégager de la diversité des opinions régnantes sur la nature des religions, sur leur influence dans la société, sur leur rôle dans l'État.

Les républicains radicaux et, à plus forte raison, les socialistes de toutes sectes, qui sont généralement matérialistes, considèrent toutes les religions comme de pures superstitions qui ont fait leur temps. Nées de la fraude et de la crédulité, elles ont toujours été des instruments d'oppression et d'exploitation du public. Si elles subsistent encore, malgré le progrès des lumières, cela ne tient qu'à l'appui matériel que leur accordent les gouvernements, aux subventions et aux privilèges dont elles jouissent. Il faut donc supprimer ces privilèges, et les religions s'évanouiront, comme la rosée aux premiers rayons du soleil.

Les opportunistes, non moins matérialistes que leurs cousins les radicaux et les socialistes, admettent bien au fond du cœur que les religions ne sont que des instruments d'exploitation ; mais la conséquence qu'ils en tirent est toute différente. C'est précisément pour cette raison, d'après eux, qu'il faut les conserver, les protéger. Sans religion, les hommes seraient ingouvernables ; sans Église pas d'État possible, pas de gouvernement. Que cela fasse ou non l'affaire des gouvernés, peu importe : les opportunistes sont

gouvernants, il leur faut des prêtres au même titre que des juges et des gendarmes.

L'opinion des conservateurs en fait de religion n'est pas moins singulière que les précédentes. Les classes conservatrices soutiennent que la religion est impérissable, que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre la pierre de leur Église ; mais s'ils ont un vif désir d'en persuader les autres, il ne paraît guère qu'ils le soient eux-mêmes, puisque, d'autre part, ils regardent la protection de l'État comme essentiellement indispensable au maintien de l'Église ; sans cette protection, disent-ils, elle serait exposée à périr d'inanition.

Autre fait non moins caractéristique : ces mêmes conservateurs du trône et de l'autel n'admettent pas la concurrence en matière de religion ; la leur seule doit être non seulement autorisée, mais subventionnée, les autres doivent être rigoureusement prosrites. Les portes du ciel sont-elles donc moins solides que celles de l'enfer ?

Comment sortir de ce dédale d'opinions, car nous n'exposons que les principales ? Quelle solution donner à la question religieuse ?

Nous ne prétendons pas, pour le moment du moins, traiter à fond cette question ; nous allons seulement exposer et commenter la solution qui vient d'être proposée dans un livre récent par M. de Molinari, l'un des doyens de la science économique (1).

Pour l'auteur de *Religion*, les religions sont nées d'un besoin universel inhérent à la nature humaine ; elles sont par conséquent indestructibles.

La religion étant un besoin de l'homme, ce besoin a un objet correspondant. L'existence du sentiment religieux atteste celle de la divinité, cela ressort de l'étude des facultés de l'homme, qui répondent toutes à un objet réel, qui ont toute une destination utile.

Le besoin religieux a donc droit à sa satisfaction comme les autres ; et cette satisfaction est soumise à la même loi que celle des autres besoins. Cette loi est celle de la concurrence, de l'offre et de la demande.

« La concurrence, dit M. de Molinari, agit à la fois comme un propulseur et un régulateur. Elle oblige ceux qui y sont soumis à adopter les procédés les plus efficaces, l'outillage le plus perfectionné, à réduire le prix et à améliorer la qualité de leurs produits ou de leurs services, sous peine d'être exclus du marché ; et c'est grâce à ce stimulant énergique que les pays où la liberté industrielle et commerciale est la plus complète devancent tous les autres en activité et en richesse.

(1) RELIGION, par G. de Molinari, correspondant de l'Institut, rédacteur en chef du *Journal des Économistes*. In-16, Paris, Guillaumin et Cie.

Il n'en est pas autrement de la religion, des arts, des sciences etc., que du commerce et de l'industrie. Les pays où la liberté religieuse existe sont les plus riches en idées religieuses ; le besoin que le public éprouve de ces choses est satisfait d'une façon plus parfaite et à meilleur compte.

« Les effets salutaires de la concurrence religieuse sur le zèle et la conduite des ministres des cultes ont pu être constatés dans tous les temps et dans tous les pays, aussi bien que le relâchement et la corruption que produit invariablement le monopole. Ces phénomènes étaient tellement manifestes qu'aux époques où la religion se trouvait unie à l'État et protégée rigoureusement contre toute concurrence, l'Église comprenait la nécessité d'atténuer ou de corriger les vices du monopole en multipliant les ordres religieux, qui faisaient concurrence au clergé séculier et entre lesquels on voyait s'établir une lutte qui acquérait parfois, — lorsqu'ils s'adressaient aux mêmes classes de la population, — une vivacité extraordinaire. »

L'étude de l'histoire religieuse démontre, observe encore le savant économiste, que les religions, comme toutes les autres manifestations de l'activité humaine, se sont développées et ont prospéré en raison de l'indépendance et de la liberté dont elles jouissaient ; qu'elles ont décliné et se sont corrompues sous le régime du monopole et des privilèges, qu'elles se sont relevées et que leur action a été particulièrement bienfaisante sous le régime de la concurrence.

« D'où il est permis de conclure que la séparation de l'Église et de l'État, réclamée par les radicaux et les socialistes, et repoussée par les conservateurs comme destructive de la religion, aurait, au contraire, pour résultat d'étendre et d'améliorer la culture religieuse. »

On comprend d'après cela que M. de Molinari est partisan de la séparation de l'Église et de l'État, non pas pour tuer la religion, comme le veulent des gens à l'esprit étroit, mais, au contraire, pour lui donner un regain de vigueur, pour la mettre en état de se transformer et de s'adapter (ce qui lui manque) à l'état actuel de la civilisation, des sciences et des idées philosophiques.

Le rôle des religions n'est pas fini, et il ne sera, selon toute apparence, pas moins considérable dans l'avenir qu'il ne l'a été dans le passé. « Mais ce rôle, elles ne pourront le remplir, avec toute l'efficacité nécessaire, qu'à la condition d'être placées sous un régime qui leur procure l'indépendance avec la liberté.

« Ce régime est celui de la séparation de l'Église et de l'État, faite non pas contre la religion, mais en faveur de la religion. »

Telle est la conclusion de notre auteur.

Nous ne voyons pas bien clairement la nécessité du mot *en faveur*. Il nous semble que la séparation ne doit être ni pour ni contre la religion, et qu'elle doit être le résultat d'un commun accord entre l'Église et l'État.

Reste à voir qui doit prendre l'initiative de cette réforme.

S'il est vrai — et c'est absolument notre avis — que la liberté religieuse est profitable à tout le monde, à la religion, au clergé, au public, ce n'est pas à l'État de prendre l'initiative. L'État a plus de tendance à imposer qu'à proposer, — c'est d'ailleurs son rôle ; — or, une réforme de cette nature ne s'impose pas. Elle ne peut donc venir de l'État.

Pour l'opérer, c'est à l'opinion publique qu'il faut faire appel, c'est elle qu'il faut éclairer sur la question, c'est à elle qu'il faut dire et développer ce que nous venons de résumer : que le régime du privilège est aussi funeste à la religion qu'à l'industrie et au commerce, et que la liberté est la condition essentielle de sa prospérité.

Lorsque le public sera bien persuadé de cette vérité, le clergé, qui en fait partie, sera le premier, dans son propre intérêt, à renoncer au régime concordataire qui, sous l'apparence du privilège, n'est qu'un esclavage mal doré.

Le livre de M. de Molinari ne peut que contribuer à éclairer le public sur cette question importante ; c'est pourquoi nous avons cru bien faire d'appeler sur lui l'attention des lecteurs.

Le principe de la séparation admis, restent les voies et moyens.

Le besoin religieux est un besoin collectif. Il ne peut être satisfait d'une manière convenable et complète que dans des réunions d'hommes plus ou moins nombreuses. Il occasionne donc des frais.

Comment ces frais seraient-ils couverts ?

La question n'est pas embarrassante pour les personnes éclairées et de bonne foi. Comment le sont-ils dans les pays de liberté religieuse ? Par les offrandes, par les dons volontaires des fidèles.

Pour que ces dons aient tout leur effet, toute leur utilité, il faut que les ministres des cultes, les corporations religieuses puissent posséder des propriétés. La propriété est la condition et le complément de la liberté.

C'est ici que la question devient embarrassante. Beaucoup de gens qui admettraient volontiers la liberté religieuse, n'en veulent pas entendre parler, parce qu'ils craignent la reconstitution des biens de mainmorte, qui ont fait tant de mal sous l'ancien régime.

Ils ne font pas attention que la plupart des abus de la mainmorte proviennent précisément du régime de monopole religieux sous lequel ils ont été constitués. Ce régime supprimé, les abus de la propriété collective ne sont plus à craindre.

La liberté d'association est donc la condition *sine qua non* de la liberté religieuse. Il va sans dire **que cette liberté d'association** doit être générale, et non pas restreinte à l'Église ou aux églises.

La liberté religieuse établie, quelle sera la religion qui prévaudra ? Sera-ce le catholicisme, le protestantisme, le bouddhisme, le bardisme, le spiritisme ou quelque autre religion ancienne ou nouvelle à laquelle on ne pense même pas ?

Il est plus facile de poser cette question que de la résoudre.

Aux États-Unis, où la liberté religieuse est presque absolue, il paraît que le catholicisme se développe au détriment du protestantisme.

Cela prouve-t-il que la religion catholique soit absolument supérieure ? Pas le moins du monde. Cela prouve seulement qu'elle est supérieure au protestantisme, qu'elle répond mieux au besoin du public américain. Mais on peut concevoir bien d'autres religions supérieures à beaucoup d'égards à la religion catholique, et, d'autre part, il peut se trouver des peuples dont les sentiments religieux soient différents de ceux des Américains.

Ce que l'on peut considérer comme certain c'est que, le culte ayant pour but de satisfaire les besoins religieux des hommes, les religions seront obligées, **sous le régime** de la liberté, de s'approprier au goût du public ; ce sont les consommateurs qui, en toute chose, règlent la production.

Les goûts de l'âme n'étant pas moins ondoyants et divers que ceux du corps, il y a tout lieu de croire que la liberté religieuse engendrera d'abord un grand nombre de sectes, une vive émulation entre les producteurs du service des cultes.

Mais sous cette diversité dans les détails régnera une uniformité dans le fond, qui a toujours régné partout et qui n'est contestée que par esprit de contradiction et par suite de l'union de l'Église avec l'État.

Cette uniformité de principes, c'est l'existence de Dieu et de l'âme.

Sur ce thème broderont les diverses théologies. Pour les uns l'âme sera sur la terre en punition. Pour d'autres, la vie ne sera qu'une épreuve, et non un châtement. Pour d'autres encore, elle sera une mission. Pour les plus raisonnables elle pourra être dans l'un ou l'autre de ces cas.

Cette diversité d'opinions n'a rien d'antisocial, tant qu'elle est libre ; au contraire, elle sera un objet d'émulation entre les diverses églises ou chapelles ; chacun s'évertuera à donner des preuves de son hypothèse, et, finalement, l'unité se fera de plus en plus, car nous tendons toujours vers l'unité, souvent trop, que nous le voulions ou non.

Faisons donc des vœux, avec M. de Molinari, pour que le clergé catholique comprenne, je ne dis pas seulement son devoir, mais son intérêt, et qu'il lui-même demande la liberté des cultes.

ROUXEL.

MARQUE DE FABRIQUE

On croit généralement, mais à tort, que les deux lettres S. I. dont certains occultistes affublent leur nom sont les initiales de ce titre qui sied si bien à leur modestie : *Supérieur Inconnu*.

C'est là, paraît-il, une erreur qu'il importe de ne pas laisser s'accréditer plus longtemps, chacun comme nous pouvant en être victime. Un *journal occultiste* de la rue de Trévise, du mois de juin, donne la clef de cette énigme et nous apprend que cela veut dire tout bonnement : *Sans Importance*.

Nous donnons acte à l'organe des Mages S. I. de son intéressant aveu et reconnaissons, sans nous faire prier, que cette marque de fabrique de l'Occultisme parisien est en tout point parfaitement justifiée.

Le Coche et la Mouche « occultiste »

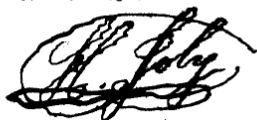
Dans un chemin montant, sablonneux, mal aisé,
Etc.....

On sait le reste, je n'insiste pas ; à bon entendeur salut.

HENRI SAUSSE.

La *Revue* a parlé du cyclone qui a détruit une partie de la ville de PORT-LOUIS (île Maurice) ; comme nous ne pouvons pas faire une souscription pour les sinistrés, nos frères en croyance et anciens Français, nous engageons vivement les spirites à envoyer leur obole, en un bon postal, à M. Th. D. Galibardy, rue de l'Église, à Port-Louis (île Maurice) ; ce frère, et M. N. Ducasse, avoué à Port-Louis, distribueront les secours de leurs frères de France à qui n'a plus d'abri ni de pain, à celui dont la famille a péri dans le désastre sans précédent.

Le Gérant : H. JOLY.



Les auteurs de l'ouvrage : **Les Origines et les fins**, nous prient d'annoncer que ce volume de 2 fr. se vendra désormais 1 fr. 50.

L'ouvrage de M. Henri LACROIX : **Mes expériences avec les Esprits**, sera laissé au prix de 2 fr. 50 au lieu de 4 fr. — L'homme et sa chute, du même auteur, reste à 1 fr.

Mme ANTOINETTE BOURDIN rappelle que la PENSION INTERNATIONALE spirite fonctionne avec succès; elle est située dans un quartier tranquille, ville et campagne avec jardin d'agrément, à proximité des tramways et des chemins de fer à voies étroites. Bureau de poste et télégraphe en face du jardin.

Le prix de la pension est de quatre à cinq francs par jour, suivant les chambres. Adresser les demandes à Mme ANTOINETTE BOURDIN, 3, rue Dencet, maison Durand, Plainpalais, Genève, Suisse: c'est l'adresse de la maison de retraite.

(Prière aux journaux spirites de reproduire cet avis. Des voyageurs spirites nous certifient que le séjour de la maison de retraite leur a été profitable et très agréable.)

Soins dévoués à donner à des enfants ou à des personnes convalescentes chez Mme Vve Choron, à Pimprez, par Ribécourt (Oise).

OUVRAGES POUR DAMES

Hautes fantaisies en broderies au passé; tapisseries anciennes et modernes de tous styles. Nouveautés sur drap, canevas Pénélope. Point de Hongrie, chiffres et armoiries. Réparations de tapisseries et broderies anciennes.

CONDITIONS SPÉCIALES POUR NOS SŒURS SPIRITES

Nous recommandons à toutes les dames les charmants travaux qui se trouvent tout échantillonnés, à des prix modérés chez Mme CUCHET, 3, rue d'Aboukir, Paris.

OCCASIONS :

Œuvres complètes de Voltaire: édition 1840; 13 volumes bien reliés. De très belles eaux fortes dans le texte, net..... 70 fr.
ÉLISÉE RECLUS : Géographie; de la France, net..... 15 fr.
— de l'Europe Centrale..... 15 fr.
— de l'Europe méridionale..... 15 fr.
avec cartes sur acier, très belles gravures, reliure rouge, dorée, la tranche dorée également.
CORNEILLE : Œuvres complètes. — Un très beau volume reliure rouge tranche dorée, édition illustrée de vignettes sur acier gravées par les premiers artistes..... 20 fr.

LIVRES RARES ET ÉPUISÉS

PAUL AUGUEZ. — Les manifestations des Esprits..... 3 fr. »
L'ABBÉ MIGNE. — Dictionnaire des sciences occultes, en 2 vol. in-4°..... 16 fr. »
Enseignements moraux, par St-Eloi. 17 volumes..... 17 fr. »
Chaque fascicule, pris séparément..... 1 fr. »

M. L. THIBAUD, de Bordeaux, notre ami et collaborateur, nous avise et nous prie de faire savoir à nos lecteurs qu'il se met à leur disposition pour les approvisionnements de Vin.

Connaissant personnellement ce frère, nous engageons les spiritites à faire acte de solidarité en lui adressant leurs demandes.

Pour tous renseignements, écrire à M. L. THIBAUD, 60, rue Naujac, à Bordeaux (Gironde).

Madame POGNON, 7, rue Clément-Marot, maison de premier ordre.

Madame REIGNIER, 10, rue Châteaubriand, maison très bien tenue.

Madame RAULOT, 3, rue Berryer (avenue Friedland) prix modérés, 6 fr. par jour au 5^e, 10 fr. par jour aux autres étages, ce qui suffit aux personnes qui aiment la quiétude sans de trop grandes dépenses.

M^{me} Vve Gourson 178 bis, rue de Vaugirard. Maison d'opération et de convalescence, 10 francs par jour. Pension de famille de 150 à 200 fr. par mois.

Madame LEFRANC, 107, rue Peyronnet, à Neuilly (Seine).

Institut libre de la rive gauche. — Pension en famille. — Leçons de français et diction, 48, rue Monsieur-le-Prince.

Madame BADUEL RENAUD, institutrice ; pension de famille (200 fr. par mois), 203, rue St-Honoré. — Paris.

ELIXIRS DEFINOD : *Recommandations* : Prier les malades fiévreux et anémiques, qui ont perdu la mémoire et les forces en général, d'écrire à M. Definod, quai Pierre-Scize, 77, à Lyon (Rhône), ou à son dépositaire, M. Balagairie, rue Lanterne, 16, à Lyon. — 3 fr. 50 élixir à boire. — 5 fr. élixir pour frictions. Le prix du colis postal en plus, 1 fr.

Si on persévère prudemment, on se débarrasse des scories qui s'opposent à l'état sanitaire le plus satisfaisant ; la sortie des boutons étant du meilleur augure, diminuer alors un peu, tous les huit jours, la dose d'élixir, et le prendre dans une tasse contenant du lait coupé d'eau de mauves.

Dans les cas de fièvres paludéennes intenses au moment de l'accès, prendre trois cuillerées à bouche d'élixir ; il ne doit être versé dans le lait qu'au moment où le degré de chaleur permet de le boire ; commencer par une petite quantité d'élixir, demi-cuillerée à bouche et aller en augmentant, jusqu'à deux cuillerées à bouche ; on obtient vigueur nouvelle, appétit énorme, sommeil profond, gaieté et un entrain extraordinaires :

Commandant DEPRIMOS (à Bessenay, Rhône).

CABINET MÉDICAL DU CALVAIRE (ancien cabinet Bagnard) : Traitement par les produits spéciaux du D^r GORGET.

Les cas nombreux de guérisons obtenues chez des malades désespérés et abandonnés comme incurables, ont donné depuis de longues années une réputation universelle aux produits du D^r GORGET.

Cette médication remarquable qui a pour base des plantes médicinales dont les propriétés sont éprouvées par une longue expérience, consiste principalement en purgatifs amers, en toniques, en dépuratifs, en résolutifs et en reconstituants.

Les principales préparations du D^r GORGET sont : La liqueur purgative amère ; le sirop dépuratif et reconstituant ; la pommade résolutive et détersive, à la Grande pharmacie, 16, boulevard des Filles-du-Calvaire.

Consultations (méthode Bagnard), 8, boulevard des Filles-du-Calvaire, de 2 heures 1/2 à 5 heures, excepté le jeudi et le dimanche

Paris. — Typ. A. DAVY, 52, rue Madame.

Ouvrages d'ALLAN KARDEC sur le Spiritisme

Le Livre des Esprits (Partie philosophique), contenant les principes de la doctrine spirite. — Vol. in-12, 33^e édition. Prix : 3 fr. 50 c.

Edition de luxe reliée avec portrait de l'auteur. Prix : 5 fr.

Le Livre des Médiûms (Partie expérimentale). Guide des médiums et des évocateurs, contenant la théorie de tous les genres de manifestations, 1 vol. in-12, 20^e édition. Prix : 3 fr. 50.

L'Evangile selon le Spiritisme (Partie morale), contenant l'explication des maximes morales du Christ, leur application et leur concordance avec le Spiritisme. 1 vol. in-12, 20^e édition. Prix : 3 fr. 50.

Edition de luxe, reliée avec portrait de l'auteur. Prix : 5 fr.

Le Ciel et l'Enfer, ou la Justice divine selon le Spiritisme, contenant de nombreux exemples sur

la situation des Esprits dans le monde spirituel et sur la terre, 1 vol. in-12, 11^e édition. Prix : 3 fr. 50.

La Genèse, les Miracles et les Prédications selon le Spiritisme, un vol. in-12, 8^e édition, Prix : 3 fr. 50.

Œuvres posthumes d'Allan Kardec, contenant sa biographie et le discours prononcé sur sa tombe par Camille Flammarion. Prix : 3 fr. 50.

Le répertoire du Spiritisme, par M. Crouzet, avocat, 3 fr. au lieu de 5 fr. Guide précieux pour les spirites qui veulent faire des recherches dans les treize premières années de la Revue et les six ouvrages fondamentaux.

Le Livre des Esprits, des Médiûms, Ciel et Enfer, en anglais, reliés, 3 vol. Prix : 9 francs chacun.

ABRÉGÉS

Qu'est-ce que le Spiritisme ? Introduction à la connaissance du monde invisible ou des Esprits, 1 vol. in-12, 31^e édition, 1 fr.

Le spiritisme à sa plus simple expression. Exposé sommaire de l'enseignement des Esprits et de leurs manifestations. Brochure in-18 de 36 pages, 15 cent., 0 fr. 20 port payé : vingt exemplaires, 2 francs ; par la poste 2 fr. 60 cent.

EDITIONS EN LANGUES ANGLAISE, PORTUGAISE ET RUSSE

Résumé de la loi des phénomènes spirites, Brochure in-18, 10 centimes ; par la poste 15 centimes,

Caractères de la révélation spirite. Brochure in-18, 15 cent ; par la poste 0 fr. 20 : vingt exemplaires, 2 francs ; par la poste, 2 fr. 60 cent.

EN VENTE : Buste d'Allan Kardec.

Bronze de 0m. 30 de hauteur : 50 francs. Emballage : 2 fr. »
— 0m. 20 — 30 — — 2 fr. »

Portrait-carte d'Allan Kardec, 1 fr. — Carte album 2 fr. »

Grand portrait d'Allan Kardec 3 fr. 50

Portrait du Curé d'Ars 1 fr. »

Tableau-gravure du Médium Fabre 5 fr. »

Portrait du D^r Demeure 1 fr. »

Christ, 3 grandeurs : 5 fr., 3 fr. 50, 1 fr. 50.

5 photographies spirites, 3 grandes, 2 petites, obtenues par William Crookes 8 fr. »

3 dessins médianimiques de Victorien Sardou 6 fr. 50

Vallès. — *Entretiens sur le Spiritisme*, 1 fr. 50.

E. Nus. — *Choses de l'autre monde*, 3 fr. 50.

Secret d'Hermès, 3 fr.

Mme A. Bourdin. — *La Médiumité au verre d'eau*. — *Les deux Sœurs*. — *Entre deux Globes*. — *Le Souvenir de la Folie*. Chaque vol. in-18. 3 fr. *La Consolée*, 1 fr. 25. Pour les enfants, 2 francs.

Femme et la Philosophie Spirite, 2 fr.

Après la mort, 2 fr. 50. — *Cherchons*, 2 fr. 50.

Spiritisme et Catholicisme, 1 fr. 50.

Miracles et Spiritualisme moderne, 4 fr.

Groupes spirites, 50 cent.

Le Spiritisme devant la Raison (les Faits, la Doctrine). par Tournier. 2 fr

Messie de Nazareth, par Louise Jeanne, 2 fr. 50

Causeries spirites, id 2 fr. 50

La religion de l'avenir, par M. de Nartzoïff. 0 fr. 50.

La Chute originelle, par J. E. Guillet, 3 fr. 50.

La pluralité des Mondes habités, par C. Flammarion, 3 fr. 50.

L'esprit consolateur, par Marchal. 4 fr.

Les derniers jours d'un Philosophe. 3 fr. 50.

Le Surnaturel, par François Vallès, inspecteur

général des ponts et chaussées, 2 fr. 25.

Lettres à Marie sur le Spiritisme, 1 franc.

Lettres aux paysans sur le Spiritisme 1 fr.

Tables tournantes, par l'abbé Almirante, 0 fr. 50.

Choix de dictées Spirites, D^r Wahu, 1 fr.

Leçons de spiritisme aux enfants, par Bonnefont, 0 fr. 25.

Discours prononcés pour l'anniversaire de la mort d'Allan Kardec (1869), avec gravures, 60 cent. *franco*. — Discours anniversaires. 1875-1874, 50 pages de texte. 20 centimes *franco*.

Le Spiritisme dans la Bible, par Stecki, 1 fr.

La Raison du Spiritisme, par M. Bonnamy, 3 f.

Les conférences spirites de l'année 1882, F. Vallès, 1 fr. — Année 1883, 2 fr.; année 1884, 2 fr.

L'Âme à travers l'histoire, de E. Bonnemère, 3 fr. 50.

Le spiritisme dans l'histoire, par Gustiniani, 3 fr. relié

Le spiritisme ou Fakirisme occidental, par le Dr Gibier, 4 fr.

Les quatre Évangiles, par Roustaing, avocat à Bordeaux. 3 vol. 7 fr. 50.

Fables et poésies diverses, par l'esprit frappeur de Carcassonne. In-12. Prix : 2 francs.

Mirette, roman spirite, 2 fr.

Les Vies mystérieuses, 6 fr.

Thérapeutique magnétique, par Cahagnet 5 f.

Recherches sur le spiritualisme, par W. Crookes, 3 fr. 50, relié 4 fr. 50.

Les Grands Mystères, par Eug. Nus, 3 fr. 50

La Vision du Prophète, 1 fr. 50.

Psychologie transformiste, par Bourges, 1 f.

Études spirites du groupe Bisontin, 1 fr.

Études économiques du groupe Bisontin, 60 cent.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

Le Messager. Journal bi-mensuel, Liège (Belgique). Prix : 5 francs par an pour la France. *Librairie spirite*.

Le Moniteur Spirite et Magnétique, bi-mensuel, r. de Merode, 100, à Bruxelles (Belgique), 2 fr. 60 pour la Belgique, 3 fr. 50 pour l'étranger

Le Spiritisme, organe bi-mensuel, 5 fr. par an pour la France, 6 francs pour l'étranger. Passage Choiseul, 39, Paris.

Les Sciences mystérieuses, rue des Fabriques, 17, à Bruxelles, 2 fr. 60, revue mensuelle. Écrire à M. Léonard de Selliers, 17, r. d. Fabriques.

La Lumière. Revue mensuelle. France, 6 fr. — Union postale, 7 fr.; — 97, boulevard Moutmorancy. Paris-Auteuil.

L'Initiation, revue indépendante des hautes études. J. PAPUS, 14, rue de Strasbourg, à Paris, 10 fr. — Un numéro, 1 fr. — Mensuel.

Le Voile d'Isis. Journal hebdomadaire. 5 fr. par an. 29, rue de Trévise.

Lux, bulletin de l'Académie internationale pour les études spirites et magnétiques. Roma (Italie) 10 fr.; étranger, 13 fr.

La Religion laïque, 3, rue Mercœur, à Nantes, 5 francs par an; étranger 6 fr.

Philosophie générale des étudiants Swedenborgiens libres, revue trimestrielle, 4 fr. par an, à Nolsy-le-Roy, chez M. Leconte (S.-et-Oise).

Le Devoir. Journal des Réformes sociales, à Guise (Aisne), Paris, *Revue Spirite*. — Un an, 10 fr. — Europe, 11 francs. — Autres pays, 13 fr.

L'Étoile. Journal mensuel. M. RENÉ CAILLÉ, à Avignon (Vaucluse). 7 fr. par an. Un numéro : 60 c.

Psychische Studien Monatliche Zeitschrift. Directeur Alex. AKSAKOF, St-Petersbourg. Oswald Mutze, Leipzig Lindenstrasse, 4. Preis halbjährlich, 5 Reichsmark.

Journal du Magnétisme, 23, rue St-Merry, Paris, 6 fr. par an, Union postale, 7 fr.

La pensée des Morts, 1 fr. 50, place de la République, pavillon de Mars, Reims (Marne).

L'avenir de l'humanité, organe mensuel du groupe spirite et magnétique de Douai, directeur J. Jésumep fils.

Le journal spirite de l'Est, organe de l'Union spirite de Reims, rue Gambetta, 28, M. Monclin. 1 fr. 50 par an, paraît tous les 3 mois.

The Theosophist. A Monthly journal, devoted to oriental art, literature and occultism, conducted by H.-P. Blavatsky, at Madras, India. 25 fr. par an.

Op de Grenzen, van Vwee Werelden à la Haye (Hollande).

Le Religio Journal, Philosophical. One copy, one year in advance including postage, 83, 15. Publishing House at Chicago-Illinois (Etats-Unis).

The Banner of Light, journal paraissant tous les samedis à Boston, Massachusetts (Amérique du Nord), 9 Bosworth. 2 50 dollars.

The medium and Daybreak, S. Burns, 15, Southampton Row, Holborn, W. C., double sheet. Price, 1 d. 1/2.

Light, 4, Ave Maria-lane, E. C. street, London, Angleterre. Hebdomadaire recommandé.

The Harbinger of Light, mensuel, à Melbourne, Australie. — 8 francs par an.

Revista Espirita, par trimestre 6 rs. Barcelone, riera de San-Juan, 31. Etranger et pays d'outre-mer, par an, 46 rs.

Revista Espirita, Buenos-Ayres.

Annali dello Spiritismo in Italia. 12 livraisons par an, 8 francs. Turin, via Bogino, 23. Typogr. Baglioni.

El Criterio espiritista, revue mensuelle, à Madrid (Espagne), 6 pesetas. — France, 10 francs.

— Une fois par mois.

Reformador, Rio-de-Janeiro.

El buen Sentido, Calle Mayor, 81, 2 à Lerida (Espagne).

Luz de Alma, à Buenos-Ayres.

Constancia, à Buenos-Ayres, 40 pesos.

La Fraternidad, à Buenos-Ayres, par trimestre, 20 cts.

La Verité, à Buenos-Ayres, un an s. m/n, 1.60.

La Nueva Alianza, à Cienfuegos, île de Cuba.

El faro, Espiritista à Tarrasa (Espagne).

Le Rébus, à St-Petersbourg.

Le Sphinx, à Leipzig (Allemagne), Carl de Prell, mensuel, 1 fr. 50 le numéro.

La Sfinge, gazette de propagande spirite, via Modena, 37, P. I. Roma, Italie (M. le major Ungher).

Vessillo spiritista, directeur capitaine VOLPI 2 fr. 60 par an, étranger 3 fr. — On s'abonne lib. spirite, Paris, 4, r. Chabanales.

La Ilustracion Espirita, par le Général Refugio Gonzalez, à Mexico (dos reales).

El Spiritismo, à Chalchuapa, républica de Salvador.

O Psychismo, revista Portuguesa, 231, rua Augusta, Lisbonne.

El Peregrino, 6, calle de Curabo, Coynas, Porto-Rico.

Golden Gate, J. J. Owen, Flood Building; Market Street, San-Francisco.

La Luz, periodico libre-pensador, calle lateral del sur, Porto-Rico.

El Espritismo, à Chalchuapa, République de Salvador.

The progressive Thinter. J.-R. Francis, rédacteurs. 1.00 par années. Chicago, Illinois.

Neue Spiritualistische Blätter, Dr CYRIAX, à Berlin.

La paix universelle, revue indépendante, 5, cours Gambetta, à Lyon. 3 fr. par an.